



CAISSE
D'ÉPARGNE
RIVIERA

207^{ème}
rapport annuel
de gestion

Exercice 2020





Les résultats de la banque

La Caisse d'Epargne Riviera en bref	04
Message du Président et du Directeur	07
Organes de la banque	24
Graphiques	34
Comptes annuels 2020	52
Annexe aux comptes annuels 2020	58
Raison sociale, forme juridique et siège de la banque	60
Principes de comptabilisation et d'évaluation	61
Gestion des risques	65
Événements significatifs survenus après la date du bilan	66
Informations relatives au bilan	67
Informations relatives aux opérations hors-bilan	74
Informations relatives au compte de résultat	75
Rapport de l'Organe de révision	77
Devoirs de publication en lien avec les fonds propres et les liquidités	78

SOMMAIRE

La vie de la CER en 2020

ÉQUIPE

Une équipe sur le
devant de la scène

10

ÉQUIPE

L'équipe en coulisse

12

ACTUALITÉS

Crédit COVID-19
l'antidote pour PME

14

ACTUALITÉS

Point de vue
réglementaire

15

SOUTIENS

La CER est solidaire et
maintient ses soutiens

18

SOUTIENS

Une feronnière d'art
pour le prix spécial
« Femmes PME » des
Mérites de l'Économie
Riviera-Lavaux

30

SOUTIENS

AppApp
l'appui pour les apprentis
un soutien pour les PME

31

SOUTIENS

Un banquier qui
« livre » vos courses

32

INTERVIEW

Au sujet de l'économie
locale

40

EVENTS

Assemblée générale
ordinaire résiduelle du
20 mai 2020 de la CER

46

EVENTS

Organiser le Forum CER
en 2020, c'est osé !

48

DIVERS

Perspective 2021
Nouvelle plateforme
informatique bancaire

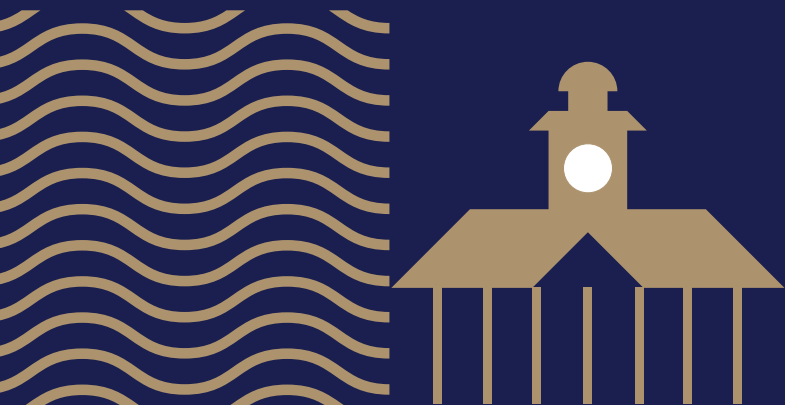
84

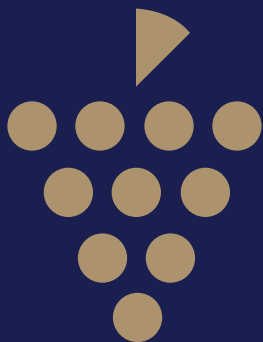
DIVERS

La CER s'affiche

86

La Caisse d'Epargne Riviera en bref





Année de fondation	1814
Forme juridique	Société coopérative
Capital social	CHF 1'769'000
Agences	Vevey (siège) et Montreux
Effectif	15.1 emplois à temps plein
Adresse	Avenue Paul-Ceresole 3 CH – 1800 Vevey
Téléphone	+41 (0)21 925 80 25
Site internet	www.cer.ch

Bilan	2020	2019
	en milliers de francs	
Total du bilan	631'215	595'365
Avances à la clientèle	492'392	465'339
Dépôts de la clientèle	572'983	537'162
Fonds propres totaux	47'856	46'186

Compte de résultat	2020	2019
	en milliers de francs	
Résultat brut des opérations d'intérêts	7'399	7'764
Résultat des opérations de commissions	784	827
Résultat des opérations de négoce	467	1'307
Charges d'exploitation	-5'614	-5'586
Résultat des activités	9'065	10'757
Impôts	-288	-359
Bénéfice net de l'exercice	1'073	1'054

Ratios	2020	2019
Liquidité à court terme (LCR)	950%	1078%
Taux de refinancement des avances à la clientèle par les avoirs de la clientèle	116.40%	115.40%
Marge brute d'intérêts	1.21%	1.32%
Intensité de rendement par collaborateur sans le Nostro (en milliers de francs)	572	660
Quote-part des créances en souffrance par rapport aux créances sur la clientèle	0.79%	0.85%
Quote-part des créances en souffrance par rapport aux créances hypothécaires	0.04%	0.04%





Message du Président et du Directeur

Difficile de trouver ses repères, écrivait récemment un analyste financier. Le mot n'était sans doute pas assez fort, au moment où s'achevait l'exercice 2020. Et pour cause : l'année avait été submergée par l'épisode du coronavirus, lequel s'est immiscé partout. Sans que personne n'ait crié à l'ingérence. Occultés la lutte pour la défense du climat, les tensions sur le front économique sino-étasunien, la problématique énergétique, l'islamisme radical, les nombreux foyers de tension planétaire, le Brexit ! Après le choc du mois de mars 2020, on a parlé que de ça. Même l'élection du président des Etats-Unis dont les effets préalables influencent habituellement les marchés boursiers, n'a pesé qu'avec modération sur l'orientation des indices.

Avec le coronavirus, c'est vraisemblablement un monde qui change. La façon de consommer, de se comporter, d'appréhender son existence, cela évolue rapidement, et occupera encore longtemps nos réflexions et prédictions. Difficile donc de trouver ses repères. Une situation que n'apprécie guère le banquier.

Dans toute situation de crise, on identifie des gagnants. En 2020, les bénéficiaires ont été les entreprises actives dans la santé, la technologie et le service en ligne, qui ont attiré comme un pot de miel, des insectes spéculateurs. Déchaînés par un phénomène viral, des titres ont vu leur valeur s'envoler en bourse, nourris par les liquidités surabondantes déversées par les banques centrales, elles-mêmes sollicitées par les pouvoirs publics. Une situation très délicate.

Oui car en réalité, les perdants formeront sans doute une majorité en créant une situation inéquitable. Comment mesurer l'ampleur de cette crise sur des millions de personnes défavorisées ou qui font face maintenant à une nouvelle précarité ? Comment se relèveront des pans entiers de l'économie mondiale, et des secteurs qui étaient déjà préterités ? En ce qui nous concerne directement, quel antidote injecter aux entreprises régionales qui sont particulièrement touchées, et qui dépendent de la mobilité, du tourisme et de la consommation locale ?



Fin 2020 rappelons-nous, c'est avec une profonde incertitude que nous bouclions l'année.

C'est une situation qu'il convient d'accepter tout en regardant vers l'avant. Puiser dans les racines, construire sur un ancrage régional, consolider les liens déjà forts. C'est avec confiance que la Caisse d'Epargne Riviera contemple l'avenir, car elle est un exemple de durabilité, bien assise sur ses 207 ans d'histoire. Une occasion aussi d'évoquer ses atouts qui ont été déterminants en 2020 : prise de décision, souplesse, rapidité et proximité.

En 2020, les résultats de notre banque ont été satisfaisants.

En chiffres, la CER présentait au 31 décembre 2020 les résultats suivants. La taille du bilan était de 631 millions de francs, en hausse de 6.0% sur l'année. Les fonds de la clientèle ont progressé de 6.7%, à 573 millions de francs. Les créances à la clientèle ont augmenté de 5.8%, à 492 millions de francs. Le dossier des prêts hypothécaires a atteint 451 millions de francs (+ 4.4%). Le taux de refinancement des actifs par les passifs clientèle était de 116.4% (2019:115.4%). En cas d'approbation de l'Assemblée générale, le résultat pourra augmenter la base de fonds propres durs de plus de 1'100'000 francs, à 42.4 millions de francs. Le ratio de levier Bâle III s'affichait à 7.77% contre 6.73% un an plus tôt, lequel tient compte en 2020 de l'assouplissement relatif à la COVID-19.

Considérant le compte de résultat, les opérations d'intérêts ont affiché une baisse de 12.8% à 6'644'000 francs. La marge d'intérêt brute a diminué à 1.21% contre 1.32% à fin 2019. Les résultats

des activités liées aux placements pour la clientèle ont affiché par rapport à 2019 une hausse de 4.1%, à 898'000 francs. Le résultat de négoce pour propre compte a comptabilisé un gain de 467'000 francs. Quant aux charges d'exploitation elles ont augmenté, à 5'614'000 francs (+0.5%), les charges de personnel étaient en hausse de 2.6% et les autres charges d'exploitation en baisse de 2.2%. Le cost/income a augmenté à 67.6%, contre 52.6% en 2019. Enfin, le bénéfice net a atteint 1'072'621 francs, en hausse de 1.8% par rapport à l'exercice précédent.

Fondé sur ce qui précède, le Conseil d'administration propose de maintenir le dividende à 13%.

Pouvoir atteindre de tels résultats en période aussi troublée que celle que nous avons traversée en 2020, témoigne d'un engagement sans faille des collaboratrices et collaborateurs de la Caisse d'Epargne Riviera, conduits par une direction efficace et compétente. Le Conseil d'administration exprime ici ses remerciements et sa reconnaissance à M. Alexandre Gauthier-Jaques, Directeur, ainsi qu'à toute son équipe pour la qualité du travail entrepris, qui a conduit à une performance annuelle remarquable.

Nous tenons aussi à relever l'excellente performance de notre société fille Riviera Finance SA. Les collaboratrices et les collaborateurs de Riviera Finance SA sous la direction de M. Pascal Blanchard, se sont engagés pour atteindre un excellent résultat, répondant ainsi aux attentes mises en eux par une clientèle fidèle et attachée à un service de qualité.

Nous ne saurions conclure sans réitérer tous nos remerciements à notre fidèle clientèle qui nous accorde une nouvelle fois toute sa confiance. A notre tour de vous dire, Mesdames et Messieurs, chères et chers sociétaires, toute notre reconnaissance et notre satisfaction de pouvoir continuer de vous servir, dans l'esprit qui anime notre banque et celles et ceux qui la vivent tous les jours.

Philippe Petitpierre
Président

Alexandre Gauthier-Jaques
Directeur



Une équipe sur le devant de la scène



Maintenir la tradition de réaliser une photographie de toute l'équipe CER en 2020 a été un casse-tête. Durant plusieurs mois, nous pensions y renoncer pour raison de sécurité vu la pandémie. Mais comment mettre un visage sur les personnalités qui font la banque au quotidien ?

A situation particulière, solution ingénieuse ! Une salle de cinéma qui offre plus de sièges que nécessaire, avec un sol en pente douce pour donner de la perspective, et un photographe talentueux. Voilà comment nous avons pu réaliser une photographie de groupe... non groupée ! Merci à Mme Meryl Moser du Cinéma Rex, et à M. Cedrik Strahm, fondateur de l'agence de communication Lelixir, qui nous ont permis de réaliser notre photo d'équipe. Choisir un cinéma est aussi l'occasion symbolique de rappeler que la culture souffre particulièrement de la pandémie.

Notre équipe, c'est la matière première de la banque. Durant ces mois d'inquiétude à propos du virus et d'incertitude sur les libertés de se déplacer, tous les jours sans exception les collaborateurs de la banque ont répondu aux préoccupations et aux besoins des clients.

Parce que la banque est considérée commerce de première nécessité, la CER a mobilisé l'ensemble de la direction et du personnel pour être aux côtés de sa clientèle avec loyauté, proximité et solidarité.

Outre la mise en place d'actions concrètes pour soutenir sa clientèle, les commerçants locaux et les acteurs de la région, la CER est fière d'avoir contribué à l'effort de relance économique. La Caisse d'Épargne Riviera reste convaincue par la nécessité du contact humain qu'elle érige en pilier de ses valeurs traditionnelles de banque familiale.

L'équipe en coulisse

La banque est considérée comme un commerce de première nécessité. Cela signifie que lors du confinement du mois de mars 2020, la Caisse d'Épargne Riviera a dû adapter son organisation de manière agile pour assurer les liquidités, le trafic des paiements, l'accès aux guichets, les transactions sur la bourse, les opérations de financement, tout en garantissant la sécurité, comme en temps normal. Sauf que rien n'était normal : les administrations fermées, les entreprises fermées, les écoles fermées, les commerces non essentiels fermés, les coiffeurs fermés, les salles de sports fermées, les kiosques fermés, les garagistes fermés !

Si la banque est ouverte, c'est que les collaborateurs y travaillent. Chaque jour ouvrable, toute l'équipe était sur le pont. A distance ou en présentiel, selon les besoins des clients et de l'activité. A répondre aux préoccupations de la clientèle, aux guichets ou par téléphone. Des préoccupations et des demandes souvent loin du domaine bancaire en réalité. Il a été rassurant pour nos interlocuteurs d'avoir quelqu'un qui réponde au téléphone. Cela paraît improbable avec le recul. Mais rappelons-nous, plus personne n'était dans les rues, et tous les stationnements du centre-ville étaient disponibles !

Nous avons voulu donner la parole à cette équipe qui a travaillé en coulisse. Quelques témoignages pris à la volée.

« J'ai très vite ressenti chez nos clients plus âgés une grande incertitude, un profond désarroi au fil des jours et des semaines. En même temps, il y avait une grande reconnaissance. Leur banque était là pour eux, ils ont pu parler, se confier. »

Dominique T.

« Pour ma part, le télétravail s'est avéré être une totale découverte. Le constat étant que nous pouvons travailler depuis la maison presque comme si l'on était à sa place de travail. En résumé, il n'y avait pas que du négatif dans cette période compliquée. »

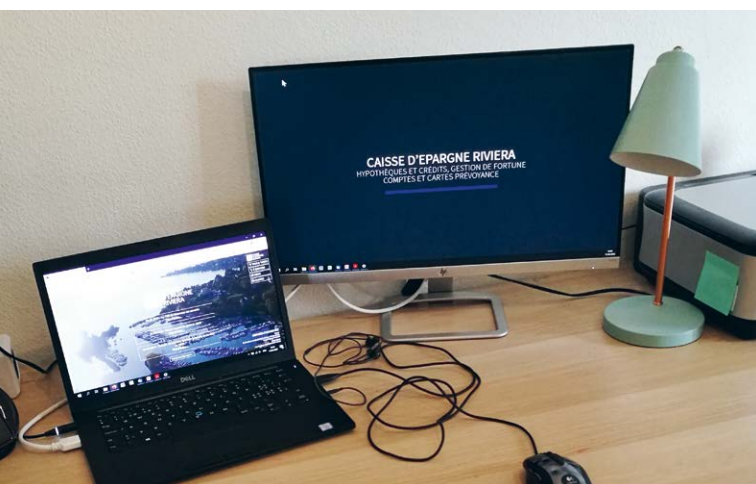
Diego D.

« Alors que j'adore être chez moi, la constatation la plus marquante pour moi a été la joie éprouvée au moment de retrouver mes collègues dans notre environnement habituel. »

Dagmar M.

« Durant la période où tous les magasins étaient fermés, j'ai ressenti de l'apaisement, comme si le temps était en suspension. Il y a eu un soleil magnifique pendant des semaines, comme une consolation car au moins nous pouvions sortir et profiter de sa clémence. »

Myriam M.





« Nous étions unis, en famille. Cela m'a rassurée. Comme si rien ne pouvait nous arriver tant que nous restions entre nous, soudés. »

Rosa B.

« Il a fallu rapidement s'habituer à cette nouvelle méthode de travail, transfert constant des suspens de la CER à la maison et autres petites contraintes. Les équipes formées pour assurer les présences et le télétravail ont fonctionné à merveille, et la mise en place des différentes structures également. »

Loïck M.

« J'ai réalisé à quel point les échanges réels « en personne » auxquels je ne prenais plus garde, sont essentiels pour moi. En l'absence de ces interactions sociales, des substituts se sont vite imposés. Mais rien de comparable ! »

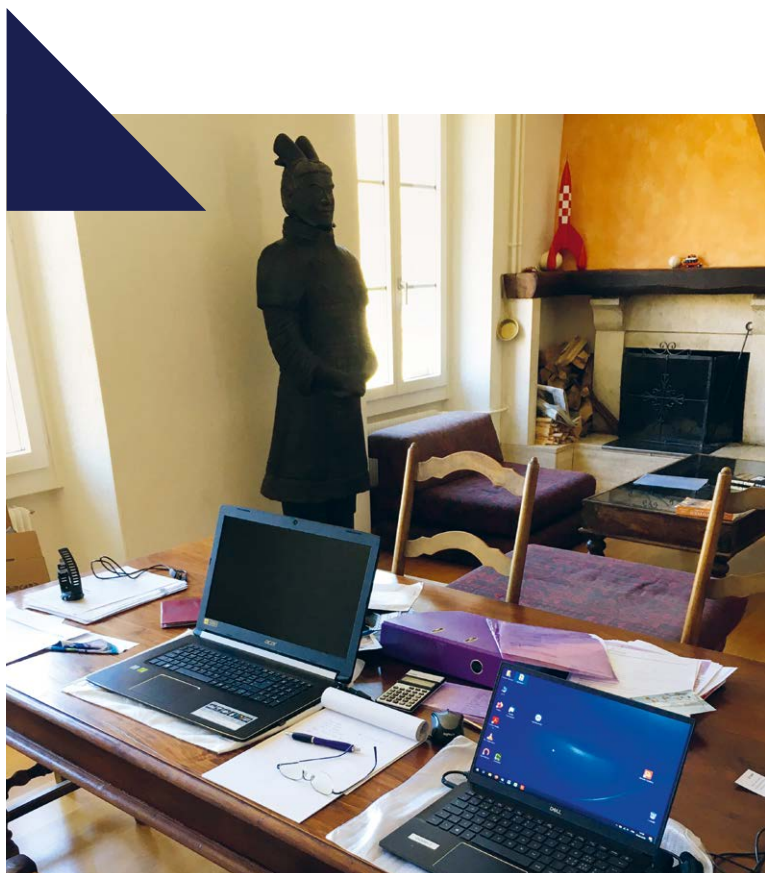
Sabrina B.

« Durant cette période incroyable, j'ai constaté une grande solidarité entre tous les collègues, malgré la difficulté de travailler éloignés. »

François B.

« C'est dans ces moments que se révèlent le caractère et l'ADN d'une entreprise. »

Denis A.



Crédit COVID-19 l'antidote pour PME



Dès l'annonce des mesures destinées aux prêts cautionnés par la Confédération, notre équipe crédit s'est portée volontaire pour la mise en place d'une stratégie permettant à la CER d'offrir ce service de première nécessité à sa clientèle commerciale.

Dans la pratique, après avoir effectué les démarches administratives au plus haut niveau pour que la banque soit partie prenante, les clients de la CER pouvaient adresser leurs demandes en ligne en toute simplicité. A la réception des documents, une analyse poussée était effectuée pour chaque demande afin de s'assurer que la santé financière de chaque entreprise requérante permettait l'octroi du prêt. Cela a conduit à la validation de 67 demandes pour un total de plus de 5 millions de francs de crédits cautionnés.

En tant que banque de proximité, la CER a mis en place une stratégie basée sur la prudence, privilégiant le contact avec ses clients en leur prodiguant des conseils et un accompagnement de tous les instants. Que cela soit pour les conditions d'octroi des crédits, l'utilisation des fonds ou leur amortissement.

Une voie qui, sans négliger l'efficacité, a favorisé une écoute et une analyse systématiques en accord avec le rôle de proximité de la CER et qui ont été fortement appréciées par toutes les entreprises de la région.

**Analyser les demandes avant l'octroi
et accompagner l'entrepreneur.**

La pandémie et le rôle adopté par la FINMA en 2020



Point de vue réglementaire

La finance est sans nul doute un secteur très réglementé. Les crises financières ont souvent été à l'origine pour les Etats de renforcer le cadre juridique et de procéder à une adaptation de leur réglementation bancaire. Cela dit, les principaux changements ont souvent lieu durant les années suivantes. L'appareil législatif et régulateur est en effet soumis au rythme des débats politiques, parlementaires en particulier. Avec la crise subite et inattendue liée au SRAS-CoV-2, et la soudaine déstabilisation à large échelle de l'économie et des marchés financiers, avec des effets profonds et inhabituels sur l'entier du système, il est intéressant de mesurer comment a réagi l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) à très court terme. Et comment dans le cas précis de la COVID-19, elle a apporté sa contribution au maintien de la stabilité d'un système.

Interview du directeur de la CER à notre réviseur

La direction de la CER a souhaité apporter quelques éléments de réponse, sous la forme d'une interview avec Mme Isabelle Cartier-Rumo, Associée auprès de BDO SA, société d'audit, spécialisée notamment dans les domaines bancaire et financier.



**Isabelle
Cartier-Rumo**
Associée
auprès de BDO SA



Nous connaissons le secteur bancaire comme étant très réglementé. Quel est l'impact de la COVID-19 dans ce domaine? De nouvelles réglementations spécifiques ont-elles été édictées depuis le mois de mars 2020? Comment a réagi le régulateur?

En préambule, je précise que pour répondre je me base sur la référence du site Internet de la FINMA ainsi que sur les diverses publications émises sur le sujet par EXPERTsuisse, Association suisse des experts en audit, fiscalité et fiduciaire. Sur la question des communications publiées, la première a eu lieu le 19 mars 2020, soit 3 jours après le lockdown.

Le régulateur a donc été très rapide à communiquer, de façon proactive.

Il a soutenu les démarches du Conseil fédéral jusqu'au mois de mai 2020. Puis, il a repris la communication en octobre 2020. En quelque sorte, durant les premières semaines, il s'est fait le relais de l'évolution législative suisse sur la base des mesures d'urgence. Par rapport au secteur bancaire, il n'y a pas eu de nouvelle circulaire de la FINMA. En revanche, la FINMA a communiqué des allègements dans le cadre de la surveillance prudentielle.



Au plus fort de la crise, l'importance des autorités fédérales a été capitale. Quelle a été l'implication de l'Autorité de surveillance ? Quel est le point de vue de l'auditeur ?

En travaillant sur l'élaboration de l'ordonnance COVID-19 de mars 2020, nul doute que le Parlement a contribué à préciser certains éléments touchant à la stabilité des entreprises. A ce propos, certaines mesures touchent directement notre métier d'auditeur. C'est bien le chapitre sur l'insolvabilité qui a présenté le plus d'impact: moratoire sur l'art. 725 CO relatif au délai d'annonce au juge (aujourd'hui échu) et sursis provisoire COVID-19 sur le prononcé de faillites. En lien avec les prêts COVID-19, le calcul du surendettement ne prend pas en compte ces prêts comme de la dette. La loi fédérale sur les crédits garantis par un cautionnement solidaire à la suite du coronavirus (LCas-COVID-19) du 18 décembre 2020 a permis de cristalliser le contenu de certaines règles de l'ordonnance. La loi le permet à toutes les formes juridiques.

Il est une autre mesure d'importance pour nous, celle concernant la tenue des assemblées générales par voie virtuelle.

Permettez-moi de compléter par un point qui touche à l'appréhension du risque par le régulateur. Quelle place attribue-t-il à la COVID-19? Dans son rapport 2020 sur le monitoring des risques, la FINMA publie sa vision des risques et y inclut naturellement la COVID-19. Elle considère que les conséquences de la pandémie ont, je cite «quelque peu modifié la cartographie des risques des établissements financiers en Suisse» et que la pandémie a «parfois aggravé les risques existants» et se manifeste comme un «accélérateur significatif à court terme des risques financiers», évoquant notamment le risque de liquidité. Il est donc intéressant de constater que pour l'Autorité de surveillance, la COVID-19 et les pandémies en

général ne sont pas présentées sous forme de principaux risques spécifiques.

Revenons aux allègements qui ont été prévus dans le cadre de la surveillance des banques. Quelle est leur importance?

La FINMA a avant tout souhaité déterminer comment devaient être traités les liquidités et les fonds propres des banques. Elle a à cœur que les banques puissent assurer la mise à disposition des liquidités, elle a donc soutenu la mise en œuvre des crédits COVID-19, la BNS fournissant le refinancement aux banques. Un certain nombre d'allègements concernent les fonds propres des banques, comme la suspension du volet anticyclique, le calcul du ratio d'endettement qui ne tient plus compte des avoirs déposés auprès des banques centrales, ou les exigences réduites en matière de fonds propres pour les crédits COVID-19 garantis par la Confédération. Dans d'autres domaines, elle a allongé l'obligation de recensement concernant la tenue du journal de traitement des valeurs mobilières. Enfin, la FINMA a suivi la décision prise au niveau mondial de différer d'un an l'application des amendements aux accords de Bâle III. A noter qu'après sa réaction rapide dans un premier temps, elle a confirmé ces assouplissements durant l'automne.

Selon ce qui est connu à ce jour, le secteur bancaire a particulièrement bien tenu le choc. A votre avis, faut-il trouver une explication dans les mesures prises et appliquées depuis plusieurs années déjà?

La FINMA a pris une position claire: elle est très satisfaite de la manière dont le marché financier a tenu le coup

y compris au niveau opérationnel, et la gestion par les banques de cette crise majeure. Le sec-



teur bancaire est soumis à de telles exigences au quotidien, qui sont revues sur une base régulière par le régulateur, que cela a forcément posé un cadre, initié des réflexions sur la façon de réagir face à une crise majeure, notamment en matière de continuité d'exploitation. Le contexte réglementaire a sans doute fixé un «prérequis» qui a été déterminant dans le cas de la COVID-19. Ce cadre n'existe pas forcément de manière aussi claire et formalisée dans les autres industries. On peut illustrer l'importance de ce cadre par la vitesse avec laquelle les banques ont mis en place le processus des prêts COVID-19, lequel a suscité beaucoup de travail en un temps record.

Pour un auditeur bancaire, les règles de surveillance ont-elles changé? La crise actuelle a-t-elle modifié votre façon de travailler?

A l'évidence, poussée par les effets des mesures de confinement, notre entreprise a accéléré la digitalisation des processus d'audit, un fait qui était déjà en cours. Cela a non seulement trait à l'organisation interne mais également dans les moyens de communication avec nos clients. Aujourd'hui, un audit pourrait se dérouler quasiment en intégralité de manière digitale. A noter que le processus d'audit se voit un peu rallongé puisqu'il requiert une adaptation des deux parties.

En ce qui concerne l'audit financier à proprement dit, le réviseur est tenu d'évaluer les perspectives de continuité d'exploitation de l'entreprise auditée. Ainsi, les impacts de la COVID-19 devront être pris en compte lors de l'audit des comptes 2020.

Quant à l'audit prudentiel, pour l'instant aucune communication spécifique n'a été faite qui touche à l'adaptation de la stratégie d'audit face à la crise. Attendons 2021!

Nous considérons, dans notre pays, les petites et moyennes entreprises comme le ciment de notre économie. La Confédération a très vite réagi pour

se porter à leur secours. En particulier, nous y avons déjà fait allusion, par l'intermédiaire de crédits qui ont été octroyés par les banques avec le cautionnement de l'Etat, avec les risques que cela comporte. A ce sujet, quelle est l'implication des sociétés d'audit dans la surveillance spécifique des crédits COVID-19?

La loi sur le cautionnement COVID-19 précise les tâches et obligations de l'organe de révision. Ainsi, pour l'audit des comptes 2020, l'organe de révision devra vérifier pour les entreprises qui ont obtenu un crédit COVID-19 le respect de certaines exigences telles que définies dans la loi. Il s'agit notamment de l'interdiction du versement de dividendes, l'interdiction d'octroi de prêts à des personnes proches, le remboursement de prêts intra-groupes ou encore le transfert de fonds issus de crédits cautionnés à une société du groupe n'ayant pas son siège en Suisse.

Si l'organe de révision devait constater, dans le cadre de la révision, une violation de la loi, il devrait impartir un délai à l'entreprise pour régulariser la situation. En cas de non-exécution, l'organe de révision devrait l'annoncer à l'office de cautionnement.

Mme Cartier-Rumo, au nom de la Caisse d'Epargne Riviera, je vous remercie.

L'interview a eu lieu le 11 décembre 2020, à Vevey.

La CER est solidaire et maintient ses soutiens

Vevey Natation Riviera

un club engagé

La CER soutient depuis près de 20 ans ce club fondé en 1919, qui compte dans ses rangs plusieurs athlètes qui ont participé à des Jeux Olympiques. Un soutien de choix à une institution locale, mais avant tout une participation qui salue l'engagement et le rôle social que le club joue dans l'enseignement de la natation et la formation des jeunes.

Montreux Natation

un ancrage résolument local

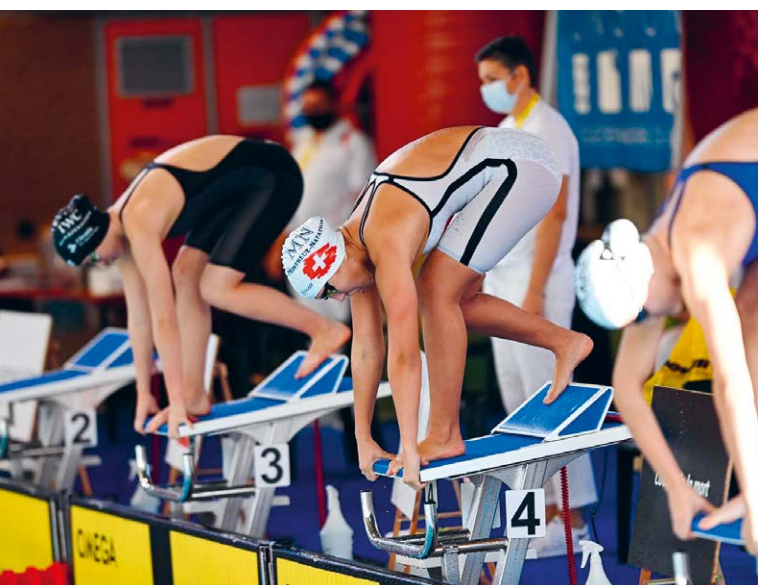
Depuis l'été 2016, la CER est fière de soutenir le club Montreux Natation qui, depuis 1944, propose outre ses sections de natation de compétition, de natation artistique et de water-polo, une école de natation ouverte à toutes et à tous. Un club formateur avec un fort ancrage local, à l'instar de plus de 200 membres actifs et plus de 350 enfants inscrits.



Le Festival International des Artistes de rue

se réinvente pour 2020

Comme bien d'autres événements, le Festival International des Artistes de rue a été contraint de renoncer à son édition 2020. Du moins sous sa forme habituelle, puisque le dynamique et créatif comité a néanmoins souhaité organiser une exposition photos rétrospective sur la place Scanavin à Vevey durant le mois d'août. Une initiative que la CER a décidé de soutenir financièrement en tant que partenaire de cet événement haut en couleur et ô combien fédérateur.





Club Affaires Rire

lorsque le business rime avec bonne humeur

Depuis 2019, la CER est membre et soutient activement cette plateforme originale de relations publiques aux entreprises. Un club qui, sous l'égide du Montreux Comedy Festival, distille un savant mélange de business et de bonne humeur. Un événement de proximité qui, malgré l'annulation du festival en 2020, reste un rendez-vous incontournable pour la région et ses nombreux habitués.



Maude Mathys

une athlète déterminée qui nous éblouit

Cela fait plusieurs années que Maude Mathys se prépare pour un seul objectif: les Jeux Olympiques 2020. Maude se donne les moyens de ses ambitions et prend la décision en 2018 de devenir athlète professionnelle. Une décision courageuse, quand on sait tous les sacrifices que cela implique pour un sportif professionnel en début de carrière. Maude Mathys prend ce virage avec le soutien total de sa famille, sa plus grande force mentale.

Des kilomètres de course, des centaines de mètres de dénivélés, en Suisse et à l'étranger, qui portent leurs fruits et amènent Maude Mathys à des records extraordinaires. Tous ces entraînements et toutes ces compétitions accomplis avec détermination dans l'unique objectif de participer au Jeux Olympiques de Tokyo en 2020.

Lorsque la décision du Comité olympique tombe d'annuler les jeux pour cause de pandémie, c'est un coup dur. Un stop net pour une sportive d'élite telle que Maude Mathys et une remise en question de sa carrière.

Grâce au soutien des siens et à sa détermination sans faille, Maude Mathys a repris le chemin des sommets, motivée plus que jamais. Elle n'a pas fini de nous éblouir.

La CER est solidaire et maintient ses soutiens



La Caisse d'Epargne Riviera, comme d'autres acteurs économiques de la région, contribue au bien commun, pas seulement par les emplois et l'impôt, mais aussi par son implication dans des institutions sociales et sociétés locales. Chaque année la CER définit à qui elle veut prioriser son soutien. Au total, ce sont 25 fondations, associations, et autres sociétés régionales qui ont bénéficié de notre soutien. Cette année 2020 aussi. Cette année particulière surtout.

Qui sont ces institutions de notre région ?

Arts & Lettres (Fondée en 1921)

L'association Arts & Lettres se donne pour dessein de favoriser la pratique des arts dans les domaines les plus divers. Elle a pour ambition de contribuer à la formation de liens et d'échanges entre les artistes veveysans et ceux du monde entier.

Association de la Brigade scout du Vieux-Mazel (Fondée en 2010)

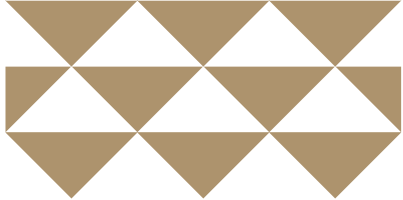
Son rôle est d'assurer la pérennité, favoriser des activités de qualité et gérer les ressources de la brigade. C'est en mai 1920 que quelques écoliers se réunirent dans les hauts de Gilamont pour fonder ce qui est encore aujourd'hui «La Brigade scout du Vieux-Mazel».

Association Entraide Familiale Blonay et St-Légier (Fondée en 1990)

Sa mission est d'entraider les habitants des deux communes. En 2020 plus de 1800 transports accompagnés et bénévoles ont été organisés, des visites à domicile, soutiens téléphoniques, et repas à domicile pour des personnes esseulées. L'association apporte également son soutien financier et participe aux frais de garde des enfants inscrits à la Fondation intercommunale.

Association Viviskes (Fondée en 2011)

C'est une association de reconstitution protohistorique celtique. Formée de quelques 25 passionnés de l'antiquité celtique venant de différents horizons pour reconstituer la vie quotidienne et guerrière des celtes de la période laténienne (450-500 av.J.-C). Installés depuis 2011 dans la région de Vevey, ils cherchent à reconstituer le plus fidèlement l'équipement, l'armement, le costume et les pratiques guerrières celtes.



Avivo

(Fondée en 1949)

Cette association s'occupe des seniors. Avivo est solidaire, engagée, à l'écoute des retraités et défend leurs intérêts et conditions de vie. Elle met en place des actions (initiatives, pétitions, etc.) et diverses permanences: impôts, assurances maladie et la préparation à la retraite.

Chœur Symphonique de Vevey

(Fondé en 1859)

Le Chœur Symphonique de Vevey réunit une centaine de choristes passionnés. L'ensemble a régulièrement l'occasion d'être accompagné par des solistes et des orchestres de renom. Il donne des concerts en des lieux prestigieux comme le Victoria Hall de Genève, l'Auditorium Stravinsky de Montreux, les cathédrales de Berne et de Lausanne. En 2019, plus de 80 membres ont participé au chœur de la Fête des Vignerons.

Fondation Crèches et Garderies d'enfants

(Fondée en 1942)

La fondation soutient la petite enfance par l'aide de familles en difficultés financières passagères. La fondation soutient également des institutions s'occupant d'enfants en bas âge.

Crèche Pain d'Epice

(Fondée en 1997)

Pain d'Epice est une structure accueillant des enfants en âge préscolaire dès 4 mois. Elle a été fondée par l'Entraide familiale de Blonay/St-Légier en 1997. Le centre de vie infantile peut accueillir les enfants en 3 groupes: «nursery», «trotteur» et «moyen».

Fondation Beau-Séjour

(Fondée en 1982)

Sa mission est d'offrir un lieu de vie, d'accueil, de travail et de formation adapté à l'accompagnement de la personne âgée. EMS Beau-Séjour: résidence de personnes seniors. Résidence La Cité: gestion des appartements protégés. Le Centre de jour du Panorama: accueille des personnes seniors et leur propose différentes activités, ainsi que les repas de midi.

Fondation de soutien aux Eglantines

(Fondée en 1996)

La fondation contribue à l'acquisition de certains équipements et, d'une manière générale à l'amélioration des soins prodigués aux pensionnaires et à leur confort.

Fondation Balcons du Lac

(Fondée en 2006)

Sa mission est de prodiguer des prestations aux personnes âgées et dépendantes. Elle est active tant dans l'hébergement que dans le maintien à domicile. Afin de remplir sa mission, la fondation développe et propose un large éventail d'activités variées et adaptées aux différentes situations de vie.

Fondation de l'Académie de Musique Riviera

(Fondée en 1990)

La fondation a pour but l'organisation et le développement de cours d'interprétations musicales propres à assurer le développement de jeunes musiciens suisses de haut niveau. Ils bénéficient de l'enseignement de professeurs de réputation internationale. L'Académie de Musique Riviera organise une fois par an une master classe internationale consacrée autant aux sonates violon-piano qu'aux oeuvres pour violon ou piano.

Fondation La Chaumény

(Fondée en 2006)

La fondation a pour but de venir en aide à des familles en difficulté, en priorité à celles habitant la région de la Riviera, et de collaborer avec d'autres associations ou fondations ayant une démarche similaire.

Fondation La Maison du Pèlerin

(Fondée en 1977)

La fondation apporte une aide financière à des établissements pour personnes âgées, aux pensionnaires nécessiteux, ainsi qu'à des institutions de même approche.

Fondation Les Clarines

(Fondée en 1978)

La Fondation Les Clarines est un home pour la prise en charge éducative d'enfants de 0 à 6 ans. Elle intervient à la demande du Service de Protection de la Jeunesse du canton de Vaud pour accueillir et élever des enfants en âge préscolaire moralement abandonnés et de condition modeste.

Fondation Fesquet

(Fondée en 1938)

La fondation a pour mission la mise à disposition d'appartements à loyer modéré en faveur de personnes rentières, à mobilité réduite ou de condition modeste. La Fondation Fesquet est une fondation d'utilité publique.

Fondation Les Bourgeois

(Fondée en 2000)

La fondation est active pour soutenir les structures de l'enseignement spécialisé du Canton de Vaud accueillant les jeunes en difficulté. En particulier, la Fondation Verdeil favorise des projets destinés à des jeunes bénéficiant de l'enseignement spécialisé et collabore avec d'autres associations ou fondations ayant un but similaire.

La Demeure Vermeille Vevey

(Fondée en 1977)

La Demeure Vermeille Vevey a pour but de construire, d'acquérir et d'exploiter des maisons dont les logements sont réservés en priorité aux aînés et aux familles. Elle exerce son activité sur le territoire de la commune de Vevey et les communes environnantes.

Ludothèque de Montreux

(Fondée en 1987)

La ludothèque propose un vaste choix de jouets, du puzzle au déguisement, en passant par les jeux de construction ou de société. En favorisant le jeu, les ludothèques veulent aider les enfants à grandir. Des petits coûts de location sont demandés pour une semaine ou deux de prêt. Actuellement, on compte 80 familles utilisatrices.

Ludothèque de La Tour-de-Peilz

(Fondée en 1995)

La Ludothèque de la Tour-de-Peilz offre un grand choix de jouets, du puzzle au déguisement, en passant par les jeux de construction ou de société. C'est un endroit favorisant le goût du jeu et de l'apprentissage des règles nécessaires à la vie en société. On dénombre plus de 200 familles utilisatrices.



Orchestre de Ribaupierre (Fondé en 1917)

Créé par Emile de Ribaupierre, violoniste, l'Orchestre de Ribaupierre est un ensemble symphonique basé à La Tour-de-Peilz. Il rassemble une cinquantaine de musiciens amateurs de la région de Vevey et de tout l'Arc lémanique. L'orchestre donne habituellement trois concerts par année.

Passeport Vacances Vevey & environs (Fondé en 1979)

C'est une association à but non lucratif. L'organisation Passeport Vacances est assurée par un groupe de bénévoles qui propose des activités aux enfants de la région durant les vacances d'été. Le Passeport Vacances vise à rendre les enfants autonomes, à leur faire découvrir des métiers, des sports, des passions et des curiosités de notre région.

4 Roues de secours et services bénévoles de Vevey & environs (Fondée en 1977)

Cette association veveysanne à but non lucratif est reconnue d'utilité publique et offre ses services aux habitants de Corseaux, Corsier, Chardonne, Jongny et Le Mont-Pèlerin. Elle organise des transports accompagnés permettant aux personnes à mobilité réduite d'accéder à des soins thérapeutiques, se rendre à des rendez-vous, faire des visites. Les bénévoles utilisent leur véhicule et accordent de leur temps libre pour rendre service.

Service d'aide familiale de Montreux-Veytaux (SAF) (Fondé en 1955)

C'est une association à but non lucratif dont l'activité est la livraison de repas, en collaboration étroite avec Asante Sana dans le cadre du maintien à domicile. Les bénévoles livrent 6 jours par semaine entre 80 et 100 repas par jour. En 2020, près de 25'400 repas ont été livrés à des personnes âgées, malades ou à mobilité réduite, sur les communes de Montreux et Veytaux. Les repas sont élaborés par la cuisine des Bonnettes de la Fondation Beausite.

Vibiscum Association des Amis du Vieux Vevey (Fondée en 1989)

Cette association est connue pour la promotion du patrimoine historique de Vevey. L'association a déposé plus d'une cinquantaine de plaques sur des bâtiments ayant un intérêt pour l'histoire de la ville. Tous les deux ans l'association publie les Annales veveysannes. Ce dictionnaire historique et toponymique des rues de Vevey est élaboré par l'association des Amis du Vieux Vevey.



Organes de la banque



Conseil d'administration

Échéance
du mandat

Philippe Petitpierre Président	Président et administrateur-délégué de HOLDIGAZ SA, Vevey	2023
Claude Richard Vice-président	Administrateur indépendant, Leysin	2023
Nicolas Cottier	Avocat, Saint-Prex	2023
Jean de Gautard	Avocat, Vevey	2023
François Margot	Juriste, Vevey	2023
Sandrine Moesching-Hubert	Architecte HES SIA, Bex	2023
Daniel Willi	Ingénieur civil SIA, dipl. EPFL, Montreux	2023

Directeur et secrétaire hors Conseil

Alexandre Gauthier-Jaques	Lussy-sur-Morges
----------------------------------	------------------

Organe de révision

BDO SA	Lausanne
---------------	----------

Conseil d'administration

Nom,
année de naissance
et nationalité

Cursus
professionnel

Philippe Petitpierre
1948,
Suisse



Formation

Diplôme d'ingénieur EPFL.
Master ès Sciences de l'environnement, Master ès Energie de l'EPFL.

Parcours professionnel

Philippe Petitpierre est entré en fonction le 24 avril 1989. Il préside le Conseil d'administration depuis le 22 avril 1998.

Après des études d'ingénieur, il a été chargé de cours à l'EPFL, puis a rejoint en 1982 la Compagnie Industrielle et Commerciale du Gaz à Vevey. Ingénieur en techniques gazières, industriel, directeur de grands projets régionaux et nationaux, il est devenu directeur, président et administrateur-délégué des sociétés du Groupe HOLDIGAZ. Il siège dans plusieurs Conseils d'administration gaziers en Suisse (SWISS GAS INVEST, GAZNAT, PETROSVIBRI, UNIGAZ, FINGAZ, SWISSGAS, ASSOCIATION SUISSE DE L'INDUSTRIE DU GAZ, FluxSwiss, etc.) et représente la Suisse à l'étranger, notamment auprès d'Eurogas et de l'International Gas Union.

Autres mandats

Vice-président du Conseil d'administration de Riviera Finance SA, à Vevey.
Président du Conseil du Fonds de prévoyance de la Caisse d'Epargne Riviera, société coopérative, à Vevey.
Il a été fondateur et président du Développement Economique du canton de Vaud.

Claude Richard
1955,
Suisse



Formation

Licence en sciences économiques, mention gestion d'entreprise de l'Université de Lausanne.
Licence en sciences actuarielles de l'Université de Lausanne.

Parcours professionnel

Claude Richard est entré en fonction le 26 avril 2006. Depuis le 10 mai 2017 il est le vice-président du Conseil d'administration. Il a été membre de la Commission d'audit depuis 2007 et préside le Comité d'audit et des risques depuis le 10 mai 2017.

Après des études universitaires, il a accompli tout son parcours professionnel à Retraites Populaires, Lausanne. Il en a été directeur général de 1997 à 2013. Il a été membre des Conseils d'administration du Groupe Mutuel, La Caisse Vaudoise, Prevista, Renaissance PME, GEP et Forces Vives.

Autres mandats

Président du Conseil d'administration de Riviera Finance SA, à Vevey.
Membre du Conseil d'administration de la Compagnie Industrielle et Commerciale du Gaz SA, à Vevey.
Membre du Conseil d'administration de Parking Riponne SA, à Lausanne.
Membre du Conseil d'administration de Télé Leysin - Col des Mosses - La Lécherette SA, à Ormont-Dessous.

Nom,
année de naissance
et nationalité

Cursus
professionnel

Nicolas Cottier
1972,
Suisse



Formation

Licence en droit de l'Université de Lausanne.
Postgrade en droit européen de l'Université de Saarbrück (D).

Parcours professionnel

Nicolas Cottier est entré en fonction le 10 mai 2017. Il est membre du Comité d'audit et des risques depuis cette date.

Après des études de droit, titulaire du brevet d'avocat, il a rejoint KPMG à Lausanne. Il a été nommé associé et a dirigé le service juridique du bureau de Lausanne. En 2013, il a fondé CDC Avocats Sàrl, et exerce depuis en qualité d'avocat indépendant, dans le domaine du droit commercial, notamment le droit comptable, le droit des sociétés, le droit des contrats et le droit du travail.

Autres mandats

Membre du Conseil du Fonds de prévoyance de la Caisse d'Epargne Riviera, société coopérative, à Vevey.
Membre du Conseil d'administration de Biopôle SA, à Epalinges.
Membre du Conseil d'administration de Transports de la région Morges-Bière-Cossonay SA, à Morges.
Membre du Conseil d'administration de la Société Electrique des Forces de l'Aubonne (SEFA).

Jean de Gautard
1953,
Suisse



Formation

Licence en droit de l'Université de Lausanne avec thèse.

Parcours professionnel

Jean de Gautard est entré en fonction le 22 avril 1998. Il est membre de la Commission d'audit depuis 2007 (Comité d'audit et des risques depuis 2017).

Après ses études de droit et l'obtention de son brevet d'avocat en 1984, il pratique le barreau associé à Mes Poudret, Anex et Journot jusqu'en 2001 date à laquelle il s'installe seul dans son étude de Vevey. Il exerce dans les domaines du droit civil, notamment le droit de la famille, du droit des contrats, du droit administratif, plus précisément le droit de la construction et de l'aménagement du territoire et du droit pénal. Il a été municipal de la commune de St-Légier-La Chiésaz de 1998 à 2005 et syndic de cette même commune de 2005 à 2011.

Autres mandats

Membre de plusieurs Conseils d'administration de sociétés du groupe HOLDIGAZ, à Vevey.
Membre du Conseil d'Etablissement de l'Hôpital Riviera - Chablais, Vaud - Valais, à Rennaz.
Président de La Fondation de Nant, secteur psychiatrique de l'Est Vaudois, à Corsier-sur-Vevey.
Président du Réseau Santé Haut Léman, à Roche.
Président de La Fondation Les Eglantines, à Vevey.
Président de la Fondation Opéra-Pléiades, à Blonay.

Nom,
année de naissance
et nationalité

Cursus
professionnel

François Margot
1953,
Suisse



Formation

Licence en droit de l'Université de Lausanne.

Parcours professionnel

François Margot est entré en fonction le 4 mai 2011.

Après des études de droit, il a occupé de nombreuses responsabilités au sein de Conseils de fondations et d'associations, et de Conseils d'administration de sociétés, déployant leurs activités principalement dans la région de Vevey et ses environs, dans les domaines économiques, des transports publics, du tourisme et de la culture.

Autres mandats

Membre du Conseil d'administration de Riviera Finance SA, à Vevey.

Président du Conseil d'administration de Transports Montreux-Vevey-Riviera SA, à Montreux.

Membre du Conseil d'administration de la Compagnie du chemin de fer Montreux Oberland Bernois SA, à Montreux.

Président de Montreux-Vevey Tourisme, à Montreux.

Sandrine Moesching-Hubert
1969,
Suisse



Formation

Diplôme d'architecte HES SIA de la Haute école d'ingénierie et d'architecture de Fribourg.

Parcours professionnel

Sandrine Moesching-Hubert est entrée en fonction le 10 mai 2017.

Après des études en architecture, elle a travaillé en qualité d'architecte indépendante. En 1998, elle a ouvert le bureau 3 carrés architecture Sàrl. Elle exerce notamment dans le conseil et la direction des travaux dans les domaines de la rénovation, la transformation et le diagnostic des bâtiments, en particulier dans l'optimisation énergétique.

Autres mandats

Présidente du Conseil de la Fondation de la Monneresse, à Aigle.

Membre du Comité de direction de la Fondation des Maisons de retraite du district d'Aigle, à Aigle.

Membre du Conseil d'administration de Immo-Hydro SA, à Bex.

Membre du Conseil de Fondation DSR, à Rolle.

Nom,
année de naissance
et nationalité

Cursus
professionnel

Daniel Willi
1951,
Suisse



Formation

Diplôme d'ingénieur civil EPFL.
Brevet fédéral d'expert en estimation immobilière.

Parcours professionnel

Daniel Willi est entré en fonction le 7 mai 2009.

Après une formation de dessinateur en génie civil et l'obtention d'un diplôme de l'EPFL, il a travaillé en qualité d'ingénieur auprès de Zwahlen et Mayr à Aigle, de Giovanola à Monthey, puis du bureau L. Gabella à Lausanne. En 1983, il a ouvert un bureau d'ingénieurs civils à Montreux et avec ses 50 collaborateurs, il gère de grands projets d'infrastructure et d'ingénierie civile en Suisse romande. Il transmet son bureau à ses proches collaborateurs en juin 2018. Dès 2014, M. Daniel Willi assume la présidence de la Commission infrastructures de la Fête des Vignerons 2019 avec, pour challenge, la réalisation de l'Arène de 20'000 places assises. Pour le compte de Maître Carré Sàrl depuis 2006, il exerce dans le Conseil au maître de l'ouvrage, en association avec sa fille Julie Acon, ainsi que pour des évaluations immobilières et des projets complexes.

Autres mandats

Membre du Conseil du Fonds de prévoyance de la Caisse d'Epargne Riviera, société coopérative, à Vevey.
Président du Conseil d'administration de CESLA SA, à Lavey-Morcles.
Membre du Conseil d'administration de AGEPP SA, à Lavey-Morcles.
Membre du Conseil d'administration de la Compagnie Industrielle et Commerciale du Gaz SA, à Vevey.
Membre du Conseil d'administration de Energiapro SA, à Vevey.
Membre du Conseil d'administration de Garage-Parc Montreux Gare SA, à Montreux.

Direction

Nom,
année de naissance
et nationalité

Cursus
professionnel

Alexandre Gauthier-Jaques
1969,
Suisse



Formation

Doctorat ès sciences PhD Université de Lausanne.
Private banking certificate (UBS).

Parcours professionnel

Alexandre Gauthier-Jaques est entré en fonction le 1^{er} juin 2009.

Il est de formation scientifique. Il a pratiqué la recherche fondamentale au sein de l'Académie des Sciences de Russie et appliquée auprès de Nestlé Research jusqu'en 1998. En 1999, il entreprend une formation financière auprès d'UBS AG. Il conseille les clients privés dans leurs investissements dans la high-tech. Cadre d'UBS durant 8 ans, il a occupé diverses fonctions dans la direction de projets au sein d'UBS Wealth Management International.

Autres mandats

Membre du Conseil d'administration de Riviera Finance SA, à Vevey.
Membre du Conseil du Fonds de prévoyance de la Caisse d'Epargne Riviera, société coopérative, à Vevey.
Vice-président du Conseil d'administration de Transports Vevey-Montreux-Riviera SA, à Montreux.
Vice-président de la Fondation des Arts et Spectacles, à Vevey.

Une ferronnière d'art pour le prix spécial «Femmes PME» des Mérites de l'Économie Riviera-Lavaux



Pour la 2^{ème} édition des Mérites de l'Économie Riviera-Lavaux, un prix spécial «Femmes PME» a été attribué à une entreprise dont la contribution d'une femme au développement économique régional a été marquante.

Le jury de ce prix spécial était constitué de trois membres de l'Association Femmes PME Suisse romande, dont sa présidente Mme Line Pilet, d'un membre de Promove, organisme officiel de la promotion économique de la région, ainsi que du directeur de la CER, co-sponsor de l'Association Femmes PME depuis près de 5 ans.

Le Prix Spécial «Femmes PME» des Mérites de l'Économie Riviera-Lavaux 2020, a été attribué à l'entreprise Atelier Volute Sàrl à Chexbres avec à sa tête Mme Bertille Laguet, designer et ferronnière d'art.

Atelier Volute Sàrl a récemment repris le flambeau de l'ancienne ferronnerie La Forge. Une transmission d'entreprise réussie pour Mme Bertille Laguet passionnée par son métier, qui souhaite accueillir des apprentis pour leur transmettre ce savoir-faire ancestral. La personnalité et le parcours atypique de Mme Laguet ont séduit le jury de ce prix spécial.

AppApp

l'appui pour les apprentis

un soutien pour les PME

Lorsque des apprentis sont performants dans leur domaine technique, mais rencontrent des difficultés avec certaines branches scolaires, il y a une solution : App App (appuis apprentis).

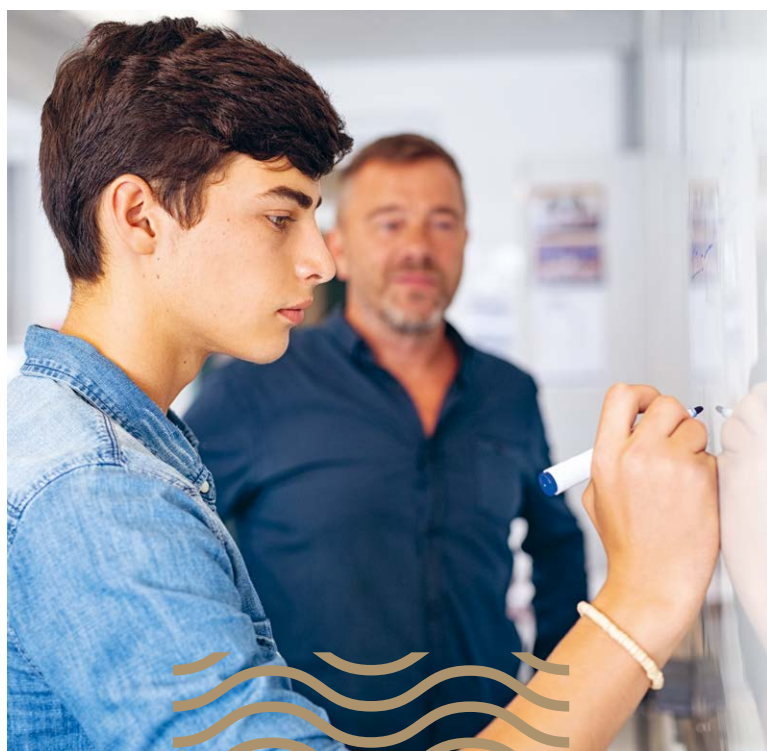
AppApp, c'est :

- un groupe de 3 ou 4 élèves apprentis volontaires et motivés cherchant de l'aide dans une branche de leur formation professionnelle (maths, allemand, etc.)
- un étudiant spécialisé ayant des compétences dans cette branche, engagé en tant que répétiteur et encadré par un professionnel
- des cours d'appui de 2 heures par semaine (de 18h à 20h) dans un lieu proche du domicile des apprentis
- un tarif horaire de CHF 5.- le cours pour les apprentis

Le programme AppApp sur la Riviera est une initiative de Promove, cofinancée par Nestlé, Merck, Holdigaz, la CER et les communes de la région.

L'objectif est de soulager les entreprises formatrices, tout en contribuant à améliorer le taux de réussite des apprentis et ainsi accélérer la rotation des nouveaux postes d'apprentis mis sur le marché.

Une implication qui a du sens pour notre banque.



Un banquier qui « livre » vos courses

Quand nos aînés se retrouvent
confinés et la situation si exceptionnelle

En tant qu'entreprise de première nécessité, la CER a été rapidement confrontée à de nombreux appels de détresse de sa clientèle. Une inquiétude qui, face à la situation particulière, a pris une forme inattendue.

Au moment du confinement, nos aînés ont été particulièrement touchés et devaient faire face à des problèmes pratiques tels que l'impossibilité d'aller chercher de la nourriture ou des médicaments.

Alors que la banque fonctionne « normalement » malgré la situation, une question s'impose rapidement au sein de notre équipe : en tant que banque de proximité, comment répondre de manière solidaire aux préoccupations de nos clients, tout en soutenant les commerçants durement touchés ? L'action « livraison » était née !

Pour toute commande passée chez des commerçants locaux ayant adhéré à notre action, la livraison effectuée par le service à vélo « Dring-Dring » était offerte par la CER.

Une action solidaire et écologique, qui a rencontré un énorme succès auprès de notre clientèle d'aînés, comme chez les commerçants locaux qui ont largement salué la démarche.

Une initiative de la Caisse d'Epargne Riviera qui a permis de soutenir par la même occasion les commerçants locaux durant cette période d'incertitude.





Bilan

631'215

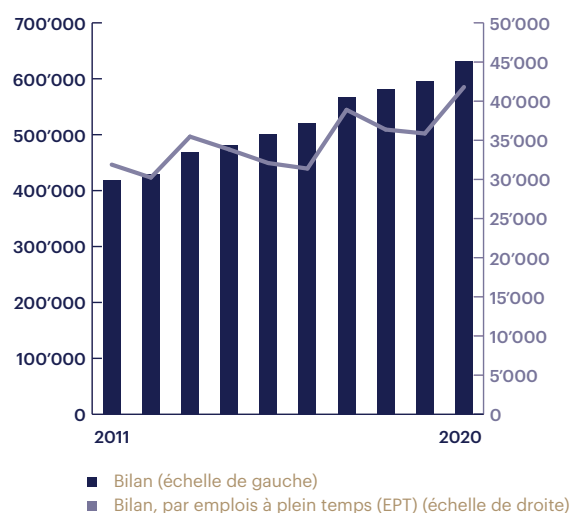
2020 Taille du bilan
(en milliers de CHF)

595'365

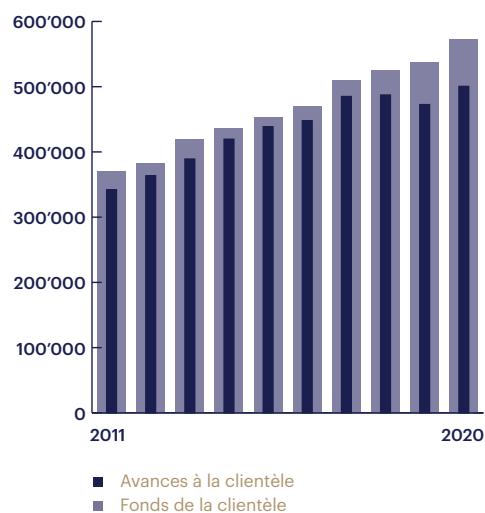
2019 Taille du bilan
(en milliers de CHF)

Evolution sur les 10 dernières années (en milliers de CHF)

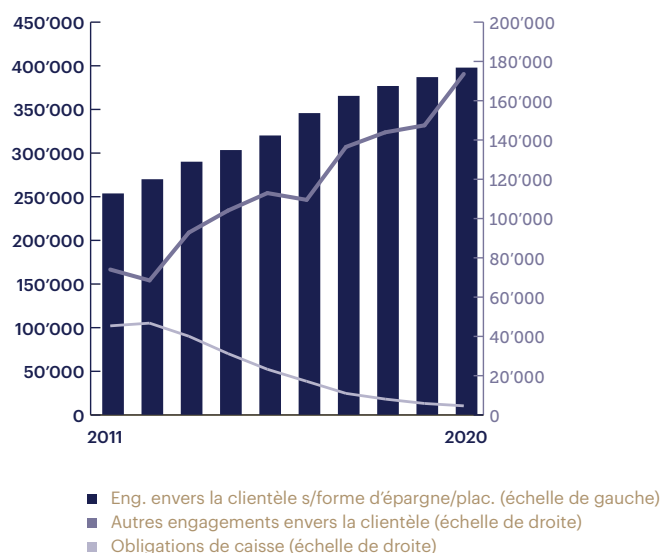
Taille du bilan



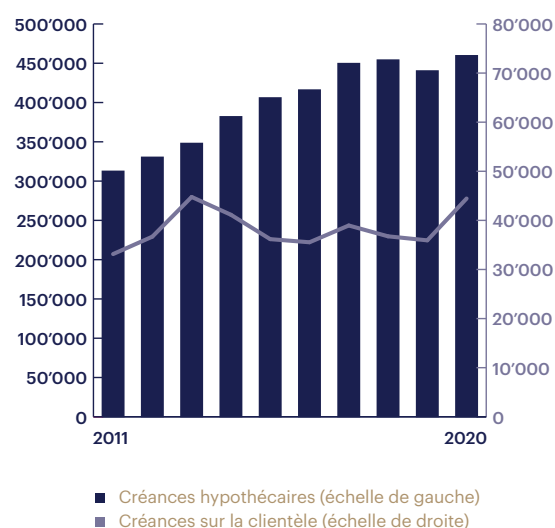
Couverture actifs-passifs clientèle



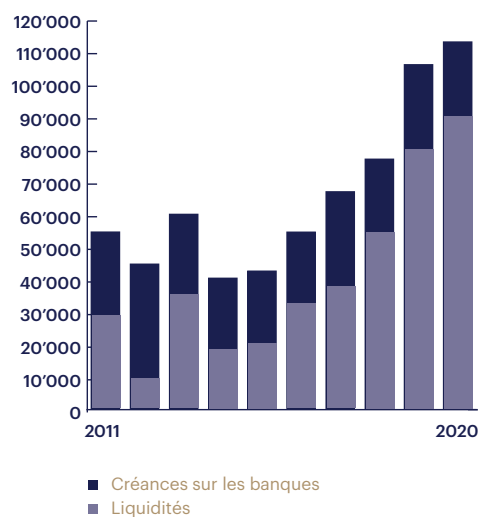
Engagements envers la clientèle



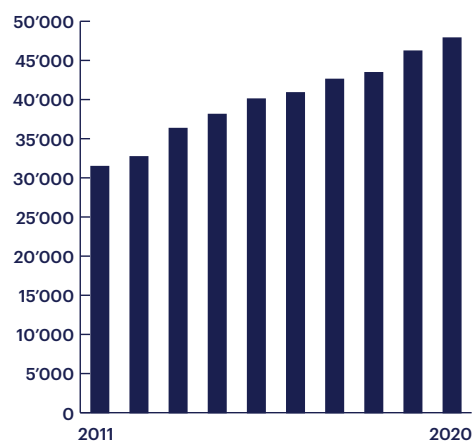
Créances sur la clientèle



Liquidités et créances sur les banques

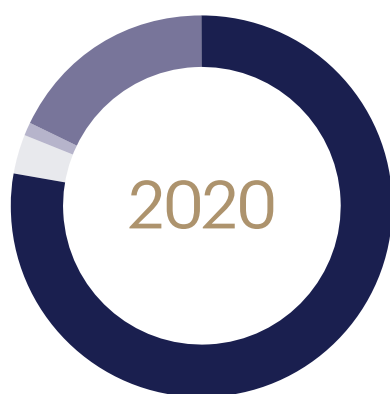


Fonds propres globaux après répartition



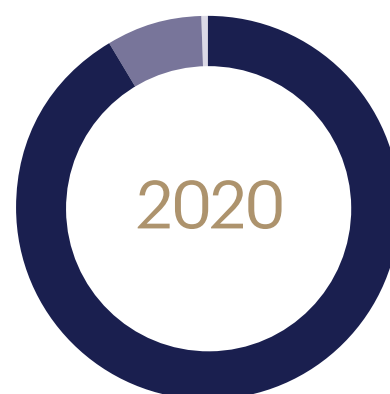
Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale des comptes 2020 et de la répartition du bénéfice

Répartition de l'actif



- Liquidités et banques
- Avances à la clientèle
- PortefeUILles et participations
- Immeubles et autres postes

Répartition du passif



- Dépôts de la clientèle
- Provisions, réserves et capital social
- Autres postes

Part des prêts hypothécaires dans l'actif du bilan

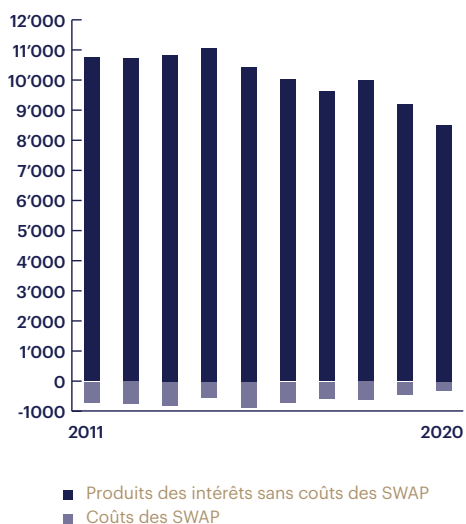
2020 71.4%

2019 72.5%

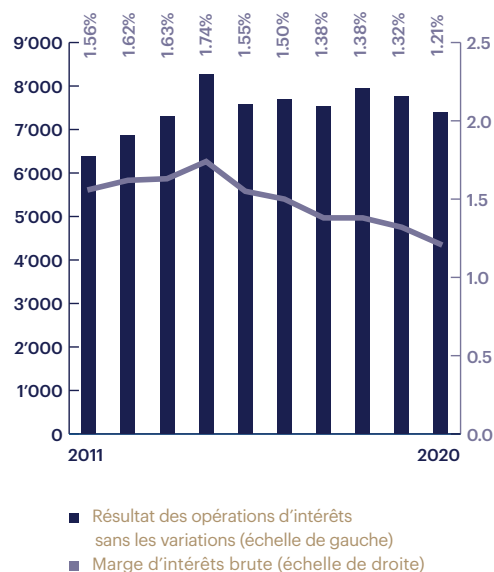
Pertes et profits

Evolution sur les 10 dernières années (en milliers de CHF)

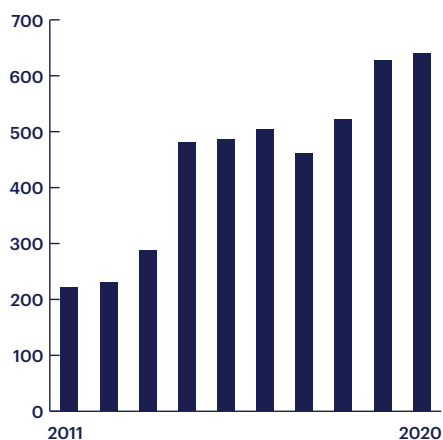
Produits des intérêts



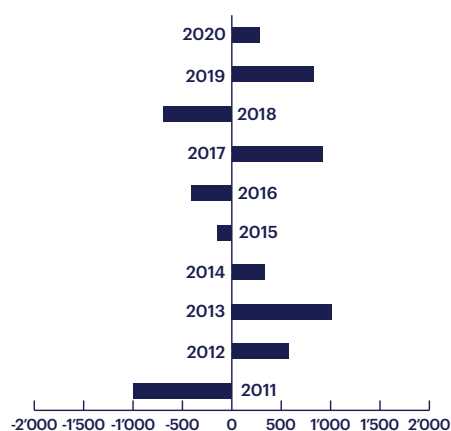
Résultat des opérations d'intérêts et marge brute



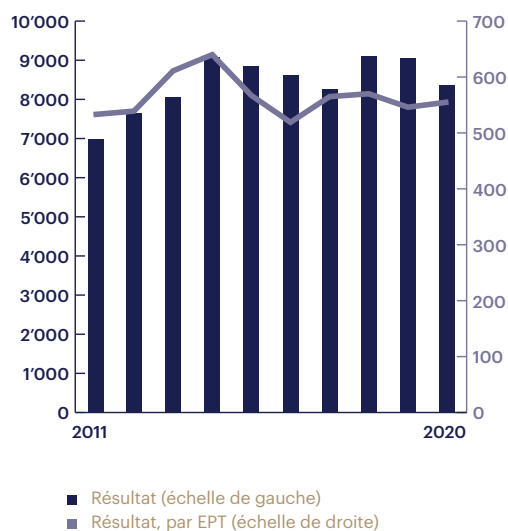
Résultat des commissions sur les titres et les opérations de placement



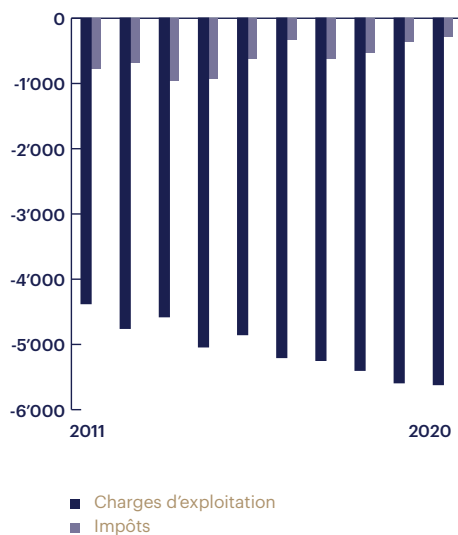
Résultat du nostro



Résultat des opérations liées à l'activité des collaborateurs de la CER

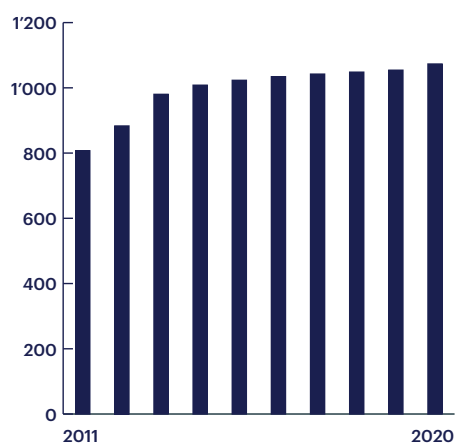


Charges d'exploitation et impôts



Bénéfice de l'exercice

Sous réserve de l'approbation des comptes 2020



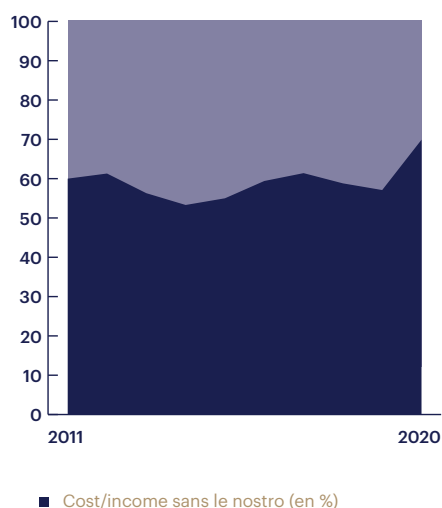
Dividende 2020

13%

Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale
des comptes 2020 et de la répartition du bénéfice

Informations complémentaires

Cost / Income



Ratios

	2020
Ratio des liquidités à court terme (LCR)	950 %
Ratio des fonds propres globaux	17.80 %
Ratio de levier Bâle III (assouplissement COVID-19)	7.77 %
Ratio du taux de refinancement des actifs par les passifs clientèle	116.40 %

Depuis 1814...

207^{ème} exercice

Nombre de collaborateurs
et collaboratrices
à la fin de l'exercice 2020

15.1 EPT

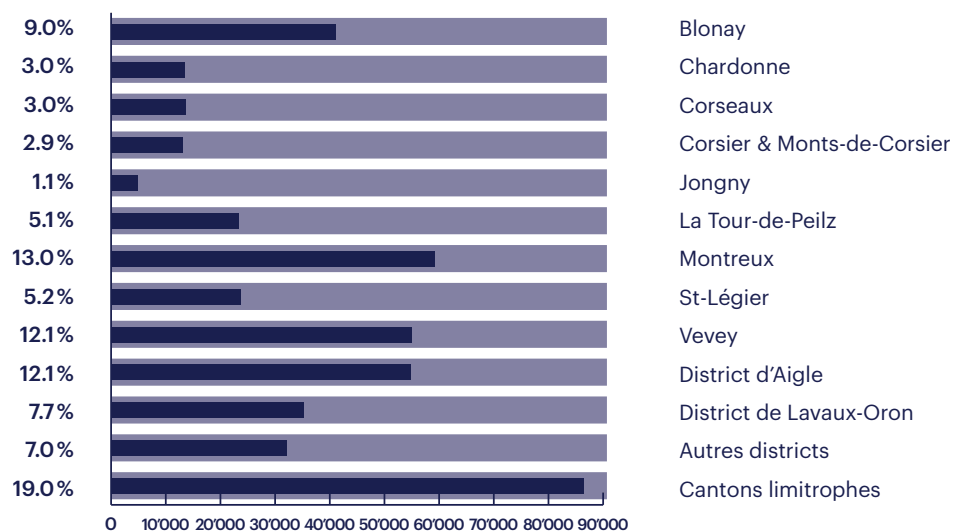
La marge d'intérêts brute
2020

1.21%

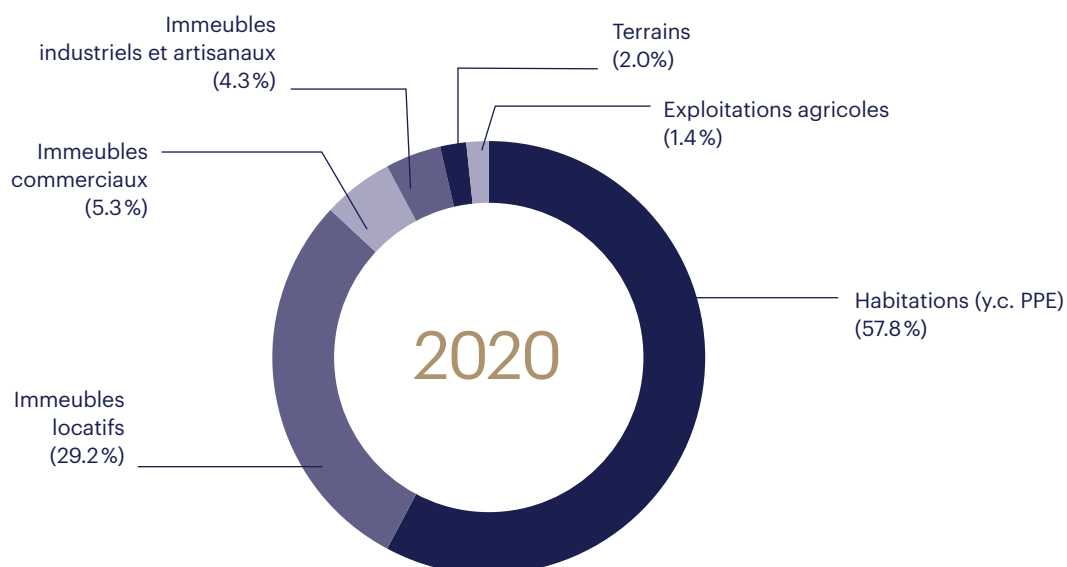
Répartition géographique des placements hypothécaires en 2020

54%

District Riviera-Pays-d'Enhaut



Répartition des prêts hypothécaires par nature de gage en 2020



Notre grande interview



Bernard Schmid
Directeur
de Promove
Promotion
Economique
Riviera-Lavaux

promove
RIVIERA-LAUX



Alexandre Gauthier-Jaques
Directeur de la CER

 CAISSE
D'ÉPARGNE
RIVIERA

Au sujet de l'économie locale

Si la Suisse a été durement touchée par la crise, sa résilience économique et sa capacité de relance sont louées par de nombreuses études qui la place en tête de liste au niveau mondial. Est-ce que le constat est le même sur le terrain ?

BS : C'est un fait, la situation est très difficile. Mais nous avons de quoi relativiser. La citation de Charles-Maurice de Talleyrand est tout à fait à propos : « Quand on se regarde, on se désole. Quand on se compare on se console ». Clairement, notre pays dispose d'atouts liés à sa situation initiale : les conditions cadres sont favorables, la solidité financière du pays n'est plus à démontrer, tout comme la crédibilité de nos autorités. Certains systèmes d'aide existaient déjà avant la crise, tels que les RHT, tandis que la capacité à traduire les paroles dans les actes et une tradition d'agilité dans notre tissu économique de PME jouent également en notre faveur.

Cela ne veut pas dire pour autant que nous ne sommes pas exposés. En premier lieu parce que la Suisse n'est pas une île. Ni sanitaire, ni économiquement. Et il faut admettre que parfois le fédéralisme brouille un peu le message. Globalement, selon mon interprétation personnelle, ce qui

a caractérisé l'attitude suisse au travers de la crise que nous vivons, c'est le pragmatisme. Je trouve que c'est une caractéristique très suisse et qui me réjouit.

AGJ : Si je me focalise sur une vision abstraite de la Suisse en tant que vase clos, ce que j'ai noté, c'est que l'année 2019 a été particulièrement exceptionnelle au niveau des résultats des entreprises. 2018 était déjà excellente. Nous avons donc débuté l'année 2020 avec un capital très solide, des sociétés ayant engrangé beaucoup de liquidités et constitué des réserves dans leur bilan, un coussin de sécurité confortable au moment d'entrer dans cette crise sans précédent. C'est peut-être cela qui explique cette résilience ressentie. Si je contemple la Riviera en particulier, il y régnait un tel optimisme qu'une résilience subjective peut s'expliquer à l'échelon local également. Il y a un bémol à cela car des secteurs sont plus touchés que d'autres. Un redressement sera très difficile dans des domaines particuliers.

La mesure de l'optimisme doit cependant être placée dans un contexte. Cela tient de la composition du tissu économique régional, qui est particulière. La Riviera est richement dotée d'entreprises liées à



la construction, un secteur qui fonctionne encore bien et qui profite d'une situation exceptionnelle dans une période de taux d'intérêts très bas. Les sociétés de services sont nombreuses. Excepté celles du bâtiment, il y a peu de sociétés du secondaire, un secteur qui est touché. Dans le primaire, les entreprises liées à la vigne et du vin souffrent, dans une situation qui était déjà fragile avant la crise.

Des problèmes ressurgissent à cause de la pandémie, ils étaient déjà latents dans certains secteurs.

En bref, notre région est sans doute privilégiée car elle a une composition sectorielle facilitant la résilience.

Les régions de notre pays n'ont pas été touchées de la même manière par le virus qui a notamment fortement sévi dans les régions romandes. Est-ce que ce « coronagrabben » se vérifie également au niveau économique ?

BS : La Suisse a une économie très diversifiée et il faut le voir comme une chance. Une économie diversifiée ça veut aussi dire que les impacts ne sont pas les mêmes selon les secteurs. A court terme, l'impact économique de cette crise est très variable parce qu'il est fortement lié au type d'activité et à la situation locale. Que cela soit au niveau sanitaire ou en lien aux mesures prises dans une région ou un canton. Cela se vérifie en particulier pour l'économie dite « résidentielle » qui est directement liée à la population locale. Pour cette typologie d'entreprise, il ne faut pas oublier qu'il y a aussi des gagnants, même chez nous.

En ce qui concerne l'économie d'exportation - cela comprend aussi le tourisme - elle est quant à elle touchée de manière similaire, en Suisse romande ou alémanique. Des hôtels ont fermé à Bâle et à Zürich, comme à Genève et à Lausanne. Les différences sont plutôt liées à la nature de l'activité - tourisme urbain ou alpin - plutôt qu'à une loca-

lisation d'un côté ou de l'autre de la Sarine. De la même manière, certaines entreprises industrielles d'exportation, tant en Suisse alémanique que dans nos régions, vivent des situations très difficiles, indépendamment des mesures prises localement.

La différence vient davantage du type d'activité d'exportation que de la localisation géographique elle-même.

L'expression « coronagrabben » ne m'apparaît dès lors pas le reflet de la réalité économique.

AGJ : J'ai le même sentiment. Récemment, au sein d'un groupe de travail nous avons entendu le témoignage du directeur d'une banque de l'Oberland bernois au sujet de l'impact de la pandémie dans cette région. Le ressenti est le même d'un côté comme de l'autre de la Sarine. Les entreprises y sont également liées au tourisme, donc forcément leur situation ressemble à la nôtre.

Si on pouvait quand même trouver quelque chose à dire par rapport à un « coronagrabben », l'homogénéité qui prévalait lorsque la Confédération prenait seule les décisions s'est évaporée dès que la main a été reprise par les cantons. On a alors clairement vu la différence. Cela a forcément créé des disparités entre les régions et peut-être créé un biais culturel. Je ne parlerais pas pour autant de « coronagrabben » qui est un terme proche du sensationnalisme journalistique à mon sens. Néanmoins, à l'échelon intercantonal, il y a eu des différences.

BS : J'aimerais insister sur le fait que l'impact prendra du temps à se diffuser aux différents secteurs d'activités, en particulier s'agissant de l'économie « résidentielle », liée à la population locale. C'est une chaîne de valeur interdépendante ou, pour être concret : lorsque le client du client de mon client commence à consommer moins, ça finit inévitablement par remonter et m'affecter. A mon sens, nous ne sommes qu'au début de la perception de cette inertie.



En tant qu'acteurs économiques de premier plan de notre région, quelles actions concrètes avez-vous pu mettre en place pour contribuer à la relance économique?

AGJ: En tant que banque, la CER était comme ses consœurs au centre de la crise économique. La première étape a donc consisté à assurer les liquidités pour les clients, le trafic des paiements, l'accès aux guichets, le traitement des ordres de bourse, les opérations de crédits et toutes les autres opérations nécessaires au fonctionnement de l'économie. Nous avons immédiatement renforcé encore la partie sécuritaire.

Dans un second temps, nous avons pu mettre en place des initiatives telles que le soutien aux personnes de plus de 65 ans qui étaient particulièrement visées comme étant vulnérables. Il était exigé d'elles de ne plus sortir de leur foyer! En trois jours immédiatement après le choc, nous avons pu organiser une solution de livraison de biens de consommation en collaboration avec une vingtaine de commerces locaux.

En mars, nous avons répondu aux nombreuses demandes de crédits cautionnés par la Confédération. Dans le cadre de cette mesure, nous avons accordé plusieurs millions de francs à de nombreuses petites entreprises de la région, notamment à des raisons individuelles.

Il y a également eu notre forum que nous avons pu organiser, en présentiel je le souligne, durant la période d'accalmie début septembre. Cet événement a permis à une quarantaine de chefs d'entreprise d'échanger et d'exprimer leurs préoccupations. Le forum a fonctionné comme un moteur d'optimisme pour tous.

Je suis convaincu qu'il n'y a pas d'économie sans réel échange humain dans notre modèle actuel.

Enfin, nous avons pu confirmer notre contribution au programme de soutien aux apprentis AppApp qui continue bien entendu de fonctionner malgré les contraintes sanitaires. Et nous consacrer aux travaux d'étude d'une cinquantaine de dossiers d'entreprises, au sein du Jury du prix spécial Femmes PME, notre partenaire, dans le cadre des Mérites de l'Economie de la Riviera attribué par Promove.

BS: De notre côté, beaucoup d'actions ont été entreprises. Mais la première qui s'est mise en place fut un relais d'information continu entre les autorités et le tissu économique. Le traditionnel rôle d'interface que joue Promove, pour relayer la situation de notre tissu économique vers les autorités, a pris un sens tout particulier en situation de crise. Un premier sondage a ainsi été adressé à plus de 300 entreprises de la région dès le 13 mars, immédiatement après l'annonce du confinement, nous permettant d'orienter les toutes premières mesures d'aides prises par le canton. Puis dans l'autre sens, Promove a continuellement transmis les informations concernant les mesures d'accompagnement et de soutien à destination des entreprises de la région.

Durant la phase de semi-confinement du printemps, le principal souci s'est porté sur les établissements publics et les commerces fermés du jour au lendemain. Dans ce secteur, Promove a soutenu une initiative de la Jeune Chambre Internationale (JCI) en finançant des sites internet de soutien aux commerçants visant à leur amener de la trésorerie.

Nous sommes rapidement intervenus aussi dans le cadre de la mesure de soutien aux baux commerciaux où, face au manque de personnel au niveau du canton, Promove a traité tous les dossiers de la région via son propre personnel. Mesure qui a permis de distribuer plus de CHF 300'000.- à des petits commerces et restaurateurs notamment.

Puis vint le moment de la réouverture des commerces. L'enjeu consistait à promouvoir et soutenir



la consommation locale. La Promove a effectué une campagne d'affichage et radio à large échelle afin de sensibiliser la population à garder ce réflexe.

C'est à ce moment-là que nous avons clairement identifié que les enjeux sectoriels étaient très différents. Nous avons cherché des solutions qui fassent sens secteur par secteur. Par exemple, au niveau des entreprises productrices et partiellement exportatrices de la région, nous avons organisé un séminaire en présence d'une sommité du management - qui a accepté de participer bénévolement - pour accompagner les responsables de ces entreprises à une réflexion sur leur modèle d'affaire à l'aune de la nouvelle réalité. S'en est suivi dans la foulée le Swiss Economic Forum qui a exceptionnellement eu lieu à Montreux. Promove y a convié les mêmes PME pour leur permettre de nouer des contacts avec d'autres entrepreneurs du pays.

Pour l'économie touristique, l'initiative de Montreux-Vevey Tourisme et Promove a permis de fédérer tous les acteurs régionaux de ce secteur d'activité sous une même marque «Dolce Riviera», visant à positionner et animer la destination de manière forte, même en cet été 2020 où les manifestations phares de la région se retrouvaient annulées. Cette initiative a rencontré un très bon succès et a bénéficié d'une couverture médiatique phénoménale. Ce qui a aussi contribué au maintien d'un certain optimisme dans toute la région. Promove a aussi soutenu un nouveau congrès, le *Montreux International Tourism Forum*, qui a permis de réunir de nombreuses personnalités et leaders de la branche touristique suisse et étrangère, afin d'échanger et prévoir l'avenir de l'accueil dans un contexte post COVID-19. En tant que seul congrès international qui ait pu avoir lieu cette année, ce fut un succès.

Récemment, pour accompagner les PME de la région nous avons mis en place un système de rendez-vous diagnostic avec des fiduciaires de la région. L'objectif est de prévenir des problèmes de gestion des liquidités que certaines entreprises rencontrent. Enfin, pour les commerces de proxi-

mité, nous avons lancé un appel pour des projets de digitalisation que Promove soutient financièrement à 50% avec les porteurs de projet.

Alors que la crise économique est loin d'être terminée en Suisse, comment voyez-vous l'avenir de notre économie locale pour cette année 2021?

BS: Selon moi, pour l'économie résidentielle les choses devraient en principe repartir dès que la situation sanitaire sera normalisée. J'ai envie d'ajouter que si elle ne repart pas chez nous, alors où repartira-t-elle? Il y a quand même une inquiétude sur l'évolution de la consommation privée, guidée par le moral de la population, qui est directement liée au chômage et aux titres des journaux. De ce point de vue-là, le risque dépend de la durée de la crise sanitaire et de l'inertie qui en découle.

Ensuite, comme M. Alexandre Gauthier-Jaques l'a évoqué plus haut, pour les domaines de l'immobilier et de la construction au niveau local, il existe dans la région une situation particulière qui n'est pas directement liée à la COVID-19. C'est un domaine qui a connu une bonne année 2020 mais pour lequel l'avenir nous préoccupe. On constate en effet qu'il y a peu de projets en gestation. Chaîne de valeur oblige, si les architectes n'ont pas de travail maintenant, dans deux ans, les maçons et menuisiers n'en auront plus à leur tour, et ainsi de suite.

Concernant l'économie d'exportation, tourisme compris, cela s'annonce beaucoup plus long et compliqué, surtout parce que cette économie est dépendante d'éléments complexes qu'on ne maîtrise pas. Ces considérations sont d'ordre politique, sanitaire et économique et concernent d'autres régions du monde. Difficile donc de faire des prédictions, si ce n'est que cela va prendre du temps à se résorber.

Enfin, M. Alexandre Gauthier-Jaques évoquait précédemment la situation des vignerons, secteur évidemment important pour notre région. A ce niveau, cela varie beaucoup de cas en cas.



Un vigneron qui bénéficie d'une clientèle d'habités et essentiellement locale, devrait s'en sortir s'il a déjà passé le gué. Mais pour le cas du vigneron qui vivait beaucoup de l'HORECA et de la distribution dans les hôtels ou autres restaurants, la situation sera forcément plus délicate.

AGJ: Si on prend l'approche classique d'un financier, il prend référence sur des événements qui se sont produits par le passé, pour élaborer des prédictions générant un modèle que nous essayons d'appliquer à la situation actuelle. Si on adopte cette façon de faire, cela nous amène à une situation extrêmement fragile, et cela pour plusieurs raisons. La première est qu'avant la pandémie, nous vivions une situation économique hyper favorable depuis longtemps. On a connu en effet une croissance exponentielle de l'activité et de la consommation ces dernières années. Avez-vous déjà constaté, lorsque vous êtes sur l'autoroute de bonne heure le matin, le nombre important de véhicules de travail ou de camionnettes de chantier, portant des plaques minéralogiques d'autres cantons, dont la destination est la Riviera, ou transitent par cette région ? Récemment à ce propos, le dirigeant d'une entreprise de plâtrerie-peinture implantée depuis une trentaine d'années dans la région, me disait que moins de dix artisans occupaient ce marché dans son secteur d'activité, contre environ huitante aujourd'hui. Cette tendance génère évidemment une situation fragile, où beaucoup d'entreprises de même métier dépendent d'une région extrêmement dynamique. La deuxième raison d'une situation fragile, provient du système financier qui est depuis plusieurs années sous tension. En effet, en période de taux d'intérêts bas le moindre petit choc peut engendrer des effets qui peuvent rompre l'équilibre subtil d'une économie régionale. Enfin, la troisième raison est l'effet de la pandémie. Si habituellement les changements s'opèrent avec une certaine inertie dans notre pays, la pandémie agit ici comme un accélérateur de tendance. Pour ces raisons à mon sens, 2021 va être une année charnière, et vraisemblablement la première année compliquée

depuis longtemps, tous secteurs confondus. L'accélération de l'économie ces dernières années s'est apparemment heurtée à un plafond. La marge de manœuvre risque d'être encore plus restreinte.

En revanche, ce qui est intéressant pour notre région, c'est l'immense dynamisme dont font preuve certains acteurs qui, si la situation perdure, favoriseront la croissance de la consommation locale. De mon côté, j'observe tous les jours la capacité d'épargne qui s'est constituée ces dernières années. Ce qui devrait favoriser la consommation locale. Je n'ai aucun doute que celles et ceux qui innoveront, et sauront favoriser ce type de consommation, tireront leur épingle du jeu. Mais cela demandera aux entreprises de changer leur modèle d'affaires, s'adapter à ce phénomène qui va prendre de l'ampleur, simplement car ce qui ne se dépense plus ailleurs, se dépensera désormais ici.

S'il fallait relater une situation ou un événement qui vous a particulièrement marqué relatif à cette période hors norme, lequel serait-il ?

BS: Ce qui m'a vraiment interpellé est en relation à ce sondage électronique dont je vous ai parlé plus haut, que Promove a envoyé à 300 entreprises le vendredi 13 mars 2020 à 18h. Le dimanche soir déjà, plus de 200 réponses nous étaient revenues. Nous l'avons compris comme un message très fort : les patrons étaient sur le pont ! Cela m'a interpellé mais aussi donné beaucoup d'énergie. Une prise de conscience s'était opérée et nous basculions dans une situation inconnue, mais les forces étaient mobilisées.

AGJ: Je rejoins M. Schmid, puisque notre expérience avec l'organisation du Forum Caisse d'Epargne Riviera a connu un succès similaire. Au vu de la situation sanitaire, nous avons d'abord voulu sonder l'intérêt de 80 patrons de PME à participer en présentiel. Plus de la moitié ont répondu positivement en juin, et tous étaient présents le 2 septembre 2020 pour échanger sur leurs préoccupations.

cupations. C'est cette même prise de conscience que j'ai pu observer à travers cet événement, qui a poussé les patrons à réfléchir ensemble à la situation.

Dans cette même période mais dans un autre chapitre, malgré la période d'arrêt complet que nous avons vécue au printemps 2020, avec ses conséquences humaines et économiques, je constate que le client-consommateur n'a pas beaucoup adapté son comportement. Son niveau d'exigence reste élevé et il montre peu de compréhension vis-à-vis du prestataire de services. Cela va probablement changer avec le temps mais aujourd'hui, nous sommes encore proches de cette frénésie que nous avons vécue avant la crise.

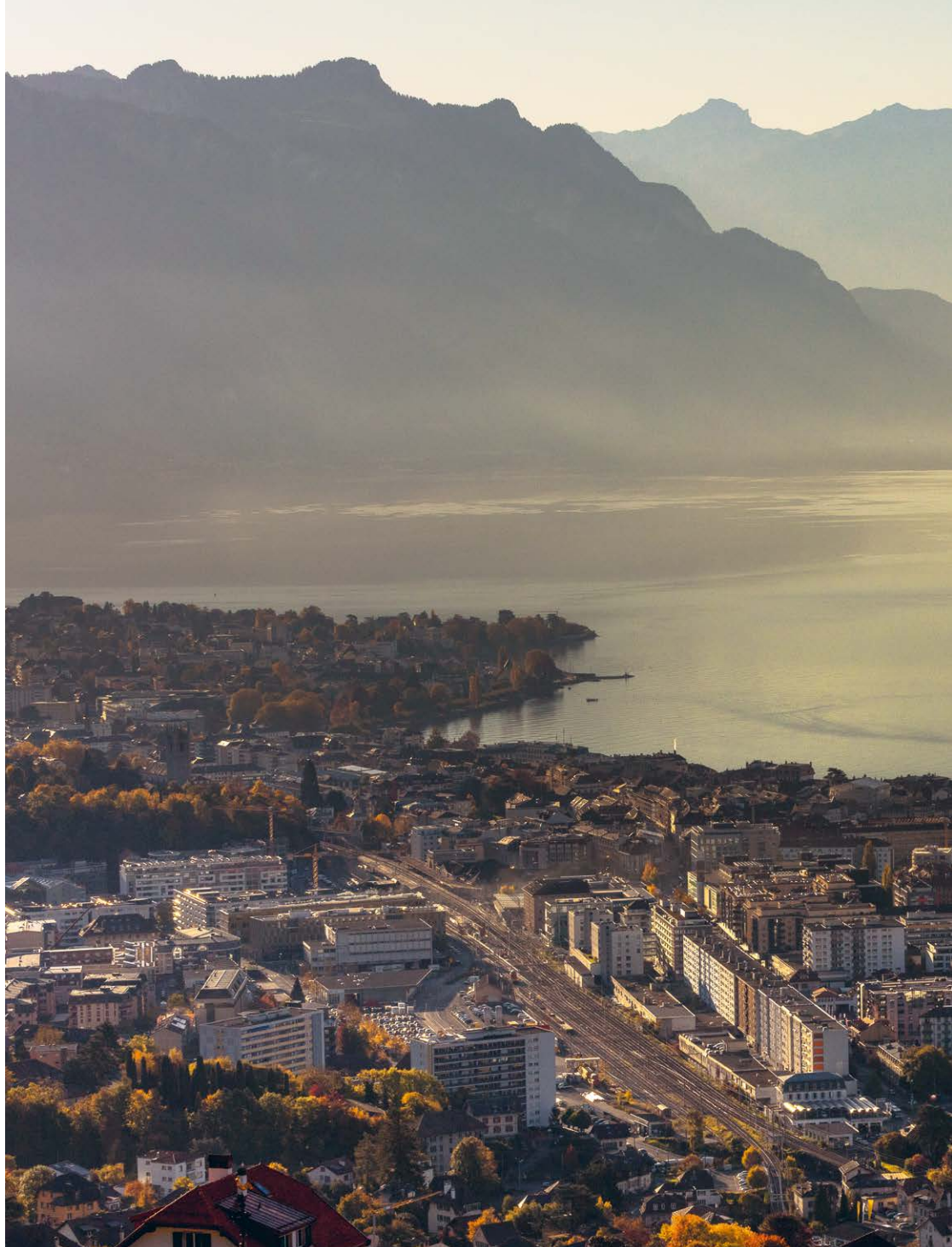
Quel regard portez-vous sur les relations entre les acteurs économiques et les autorités durant cette période de pandémie ?

AGJ : Depuis mon entrée dans le monde professionnel, le rôle des autorités n'a jamais été aussi important qu'actuellement. Un phénomène qui s'est par ailleurs amplifié avec le rôle de caisse de résonance que les médias ont joué en nous informant pratiquement en continu des décisions prises. Durant la première phase au printemps, ces décisions étaient concentrées dans les mains de la Confédération, et cela a plutôt bien fonctionné. Du moment où la prise de décision a été confiée aux cantons, j'ai senti un certain flottement avec notamment des décisions et des mesures différentes entre cantons voisins. Ce manque de coordination a créé une forme de trouble. Cela a été perçu par certains acteurs comme une incohérence. Il est clair qu'ils se sont fâchés. Dans les secteurs de l'hôtellerie et la restauration en particulier, le ressenti est négatif par rapport aux autorités. Les attentes sont nombreuses et le point de vue est mitigé. Ceci étant, pour prendre le contrepied au niveau des autorités, il est manifestement difficile de faire tout juste.

BS : Comme l'évoque M. Gauthier-Jaques, on a senti la frustration chez certains. Selon les contacts que nous entretenons tous les jours avec les entrepreneurs de la région, je m'aperçois que les situations sont très variables. Et la perception de l'action de l'état également. Les discours nous ont paru différents aussi parce que les secteurs n'ont pas tous été traités de la même manière. C'est pourquoi il est difficile de tirer un seul constat. Et je pense qu'il est un peu prématuré pour le faire, car c'est encore très émotionnel pour la plupart des patrons qui se trouvent peut-être encore en gestion de crise. Nous ne sommes donc pas dans la possibilité de tirer un bilan serein de tout ceci.

Ce qui me réjouit beaucoup ceci dit, c'est ce fort esprit entrepreneurial que l'on peut ressentir autour de nous. Les entrepreneurs n'ont pas perdu de vue que cette crise pouvait aussi représenter une opportunité. Globalement, c'est ce message qui est très rassurant selon moi.

Interview menée par Lelixir, agence de communication
le 04 décembre 2020, à Vevey.



Assemblée générale ordinaire résiduelle du 20 mai 2020 de la Caisse d'Epargne Riviera



Dans le cadre des mesures prises pour lutter contre la pandémie, et les restrictions de rassemblement prévues dans l'ordonnance COVID-19 du Conseil fédéral, un allègement des obligations de tenue des assemblées générales de sociétés a été édicté.

Afin de pouvoir communiquer avec ses sociétaires malgré les circonstances, la CER a usé de cette possibilité.

La documentation permettant aux sociétaires de s'informer et d'exercer leurs droits par correspondance leur a été adressée le 27 avril 2020.

L'assemblée générale ordinaire résiduelle s'est tenue le mercredi 20 mai 2020 au siège de la banque à Vevey, dans le bureau de la direction en présence de M. Philippe Petitpierre, président du Conseil d'administration, de M. Alexandre Gauthier-Jaques, secrétaire hors Conseil ainsi que de Mme Isabelle Cartier-Rumo, auditeur responsable et associée de BDO SA.

L'assemblée a été précédée par une séance de dépouillement des bulletins de vote reçus. En présence de BDO SA et de M. Alexandre Gauthier-Jaques, œuvrant en qualité de scrutateurs qui ont supervisé le dépouillement auquel ont participé 5 collaborateurs de la banque. Le processus s'est terminé par la mise à disposition des sociétaires du procès-verbal de l'assemblée.

Organiser le Forum CER en 2020, c'est osé!



Après les semaines de confinement au printemps 2020, c'était un pari risqué. Au vu du succès de cet événement et de la participation active des invités, 38 patrons de PME de la région représentant 26 secteurs d'activité différents, le jeu en valait la chandelle.





Retour sur un des rares événements de l'année qui a eu lieu en présentiel, avec le directeur de la Caisse d'Epargne Riviera

M. Gauthier-Jaques expliquez-nous ce qu'est ce Forum CER ?

Le premier Forum de la Caisse d'Epargne Riviera date de 2017. Cet événement est organisé pour les dirigeants et entrepreneurs de la région. Il a pour vocation d'être inspirant sur des thèmes d'ordre économique et sociétal, dans le contexte de notre région Lavaux-Riviera-Veveyse-Chablais.

Le programme peut varier d'une présentation par un expert sur un sujet technique, de témoignages d'expérience de participants, ou encore d'une conférence par un passionné sur un sujet a priori hors contexte.

En 2018 par exemple, le Forum CER a abordé les défis du développement économique pour les PME dans notre région, alors que la mobilité devient compliquée et l'espace de production vient à manquer. Géographiquement la Riviera peut être perçue par les entreprises comme «enclavée» entre lac, vignes et montagnes.

Vu les circonstances exceptionnelles de la pandémie et le confinement instauré durant plusieurs semaines au printemps, pourquoi vouloir organiser un forum en 2020 ?

Les dirigeants d'entreprises se sont retrouvés relativement seuls avec des responsabilités d'entrepreneur, d'employeur, de fournisseur, de créancier, de chef de famille. Une interruption soudaine de l'activité, sans qu'on ait pu ni la prédire ni l'anticiper.

Quel que soit notre avis sur le coronavirus, ou notre interprétation des causes, ce sont bien les mesures sanitaires drastiques prises aux niveaux international et national qui ont prodigué leurs effets sur nos entreprises.

Parce que le partage et l'échange sont importants pour moi, l'idée nous est venue d'organiser une rencontre. Et si nous consacrons un forum pour partager sur nos expériences vécues au moment du stop complet dans nos entreprises ?

Le simple fait d'énumérer « COVID-19 » et le ras-le-bol général se fait entendre. Pourtant vous avez choisi d'aborder ce sujet dans ce Forum CER 2020. Quelle idée !

Ensuite des éditions du forum 2017 et 2018, celle de 2019 fut reportée en raison de la Fête des Vignerons. En début d'année nous préparions l'édition 2020, quand a surgi « le virus ». En mars, nous avons pris la décision d'annuler le forum prévu au mois de juin 2020.

Durant la période d'isolement puis du déconfinement, indépendamment du secteur d'activité, j'ai pu constater que les dirigeants ont fait les mêmes observations sur la situation de crise : comprendre une situation inédite, remettre en question l'organisation de l'entreprise, mettre en œuvre des



mesures d'urgence pour préserver les fonctions vitales, intégrer tant bien que mal les instructions distillées par nos autorités. C'est la vision pour toute l'entreprise qui semblait devoir être remise en question.

Au plus fort d'une crise, on se pose assurément beaucoup de questions. Souvent laissées sans réponse.

La responsabilité du dirigeant est défiée si soudainement. Défiée aussi la solitude du patron. Nous avons tous beaucoup appris. Sur nous, sur nos collaborateurs, sur nos clients, sur nos valeurs. Nous sommes tous allés vers l'avant.

Pour bien vous comprendre, ce n'est pas la pandémie qui était le sujet de votre forum ?

C'était un pari osé et il ne fallait pas tomber dans le piège. Nous ne voulions pas traiter de la pandémie sous l'angle « du pourquoi et du comment ». Nous voulions offrir la possibilité aux entrepreneurs locaux d'exprimer leur point de vue sur la période qu'ils venaient de vivre en abordant ces questions : *« Comment j'ai géré le poids des responsabilités et la solitude ? », « Si je dois retenir une chose de cette expérience ? »*,

« Si on pense pandémie durablement dans nos vies, comment je vois ma PME dans quelques années ? »

C'est là le point important à mon sens : et si la situation actuelle s'inscrivait durablement dans nos vies. Une vision pessimiste mais réaliste. Quel chamboulement pour le patron d'une PME ! On le constate, les Etats-Unis et de nombreux pays sont restés fermés depuis, y compris en Europe.

Cette crise sans précédent est un dénominateur commun. Comme l'écrivait l'un des participants

au forum *« Nos systèmes économiques et sociologiques sont fragiles et résultent d'équilibres que beaucoup de citoyens ont de la peine à imaginer. Aussi, notre rôle et responsabilité de patron de PME portent dans ce contexte, tout leur sens. »*

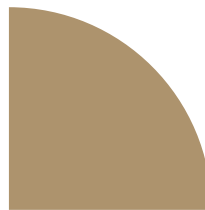
Preuve que l'angle envisagé pour ce forum a touché juste : 38 dirigeants de PME de la région ont répondu présents. Une impressionnante qualité de personnalités et diversité de secteurs d'activité. Chacun est venu pour échanger son expérience.

Et ce forum a pu se tenir en présentiel malgré les restrictions sanitaires ?

Rappelons la date : le Forum CER s'est déroulé le 2 septembre 2020. Les hôtels et restaurants avaient réouverts depuis peu, et étaient astreints à des normes de distanciation et d'hygiène très strictes (1.5m entre chaque participant, ratio de participants/m², masques, désinfectant, etc.). C'est grâce à l'excellente collaboration avec l'Hôtel Modern Times à St-Légier, que nous avons pu mettre en place cette organisation tout en garantissant aux participants le strict respect des mesures sanitaires, pour notre sécurité à tous.

La sécurité des participants n'était pas une option. Nous devons rassurer tout le monde. Je vous rappelle que tous sont des chefs de famille et d'entreprise.

Il faut admettre que nous aurions pu être contraints de tout annuler. Tant pour le Modern Times que pour la Caisse d'Epargne Riviera, cela aurait été une grande déception. Mais justement, il nous fallait aller de l'avant. Et nous avons bien fait !



Qu'y avait-il d'autre au menu de cette édition 2020 du Forum CER?

Il y a un secteur qui touche les fonctions vitales de toute une population de particuliers et d'entreprises: l'énergie. Nous avons été replongés dans le contexte de l'annonce du confinement pour tout le pays par M. Philippe Petitpierre, président de notre banque, et président administrateur-délégué de Holdigaz SA, entreprise emblématique de notre région.

Par son intervention, M. Petitpierre a remis en perspective ce que représente la gestion d'une situation critique dans un secteur où personne aujourd'hui n'imagine se trouver sans alimentation en énergie.

Pour terminer le forum, nous avons fait la connaissance du moine zen Loïc Kosho Vuillemin. Ce natif de Trélex (VD) est aujourd'hui multiple champion suisse de plongée en apnée et 8^{ème} meilleur plongeur mondial en apnée toutes catégories confondues. Malgré les circonstances sanitaires, M. Loïc Kosho Vuillemin a pris le risque de voyager depuis l'Egypte où il vit depuis 3 ans avec sa famille, pour partager avec nous au forum son expérience de gestion des moments délicats dans les profondeurs. «Retenir sa respiration tout en restant zen. Quand notre vie en dépend, là où garder son calme et trouver ses propres ressources permet de surmonter l'obstacle».

Y avait-il un «chef d'orchestre» pour cet événement?

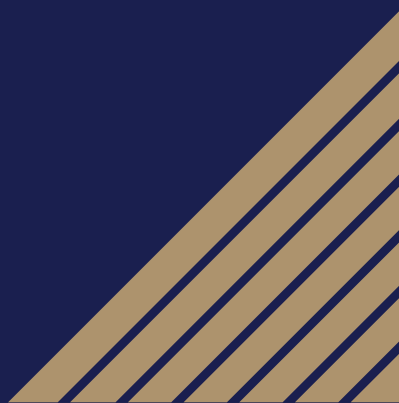
C'est un élément clé du forum. Cette édition 2020 a été emmenée par M. Nasrat Latif. Dès que nous avons exprimé le thème et l'angle de l'événement, M. Latif s'est montré très motivé. Lui-même est créateur d'entreprise et fondateur de sa société de communication. M. Latif a su apporter un cadre

rassurant et mettre les personnes à l'aise lors de leurs témoignages.

Je dois dire que j'ai été impressionné par la qualité des échanges entre tous ces dirigeants, ainsi que par l'ouverture et l'humilité qui ont régné durant cette matinée du Forum CER.

L'interview a eu lieu le 22 janvier 2021, à Vevey.

Comptes annuels 2020





La Caisse d'Epargne Riviera en bref

Bilan	2020 en milliers de francs	2019 en milliers de francs
Total du bilan	631'215	595'365
Avances à la clientèle	492'392	465'339
Dépôts de la clientèle	572'983	537'162
Fonds propres totaux	47'856	46'186

Compte de résultat	2020 en milliers de francs	2019 en milliers de francs
Résultat brut des opérations d'intérêts	7'399	7'764
Résultat des opérations de commissions	784	827
Résultat des opérations de négoce	467	1'307
Charges d'exploitation	-5'614	-5'586
Résultat des activités	9'065	10'757
Impôts	-288	-359
Bénéfice net de l'exercice	1'073	1'054

Ratios	2020	2019
Ratio pour la liquidité à court terme LCR	950%	1078%
Taux de refinancement des avances à la clientèle par les avoirs de la clientèle	116.40%	115.40%
Marge brute d'intérêts	1.21%	1.32%
Intensité de rendement par collaborateur sans le Nostro (en milliers de francs)	572	660
Quote-part des créances en souffrance par rapport aux créances sur la clientèle	0.79%	0.85%
Quote-part des créances en souffrance par rapport aux créances hypothécaires	0.04%	0.04%

Comptes annuels
Boucllement individuel statutaire avec présentation fiable

Bilan (en milliers de francs)

		31.12.2020 en CHF	31.12.2019 en CHF
Actifs	Annexe		
Liquidités		89'670	79'489
Créances sur les banques		22'639	25'855
Créances sur la clientèle	5.1	41'627	33'710
Créances hypothécaires	5.1	450'765	431'629
Opérations de négoce	5.2	17'209	13'888
Immobilisations financières	5.4	732	752
Comptes de régularisation		349	403
Participations	5.5, 5.6	1'731	1'634
Immobilisations corporelles	5.7	5'361	6'835
Autres actifs	5.8	1'132	1'170
Total des actifs		631'215	595'365
Passifs			
Engagements envers les banques		4'797	4'794
Engagements résultant des dépôts de la clientèle		568'348	531'313
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	5.3	973	1'018
Obligations de caisse		4'635	5'849
Comptes de régularisation		1'118	1'243
Autres passifs	5.8	212	1'628
Provisions	5.10	6'815	6'970
Réserves pour risques bancaires généraux	5.10	16'650	15'730
Capital social	5.11	1'769	1'769
Réserve légale issue du bénéfice		1'350	1'314
Réserves facultatives issues du bénéfice		23'280	22'500
Propres parts du capital	5.14	-80	-84
Bénéfice reporté		275	267
Bénéfice de l'exercice		1'073	1'054
Total des passifs		631'215	595'365
Opérations hors bilan			
Engagements conditionnels	5.1, 6.1	1'475	1'927
Engagements irrévocables	5.1, 6.1	50'082	35'450

Compte de résultat (en milliers de francs)

Produits et charges de l'activité bancaire ordinaire	Annexe	31.12.2020 en CHF	31.12.2019 en CHF
Résultat des opérations d'intérêts			
Produit des intérêts et des escomptes		8'228	8'769
Produit des intérêts et des dividendes des portefeuilles destinés au négoce		281	414
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		0	0
Charges d'intérêts		-1'110	-1'419
Résultat brut des opérations d'intérêts		7'399	7'764
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts		-755	-142
Sous-total Résultat net des opérations d'intérêts		6'644	7'622
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service			
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement		898	863
Produit des commissions sur les opérations de crédit		20	20
Produit des commissions sur les autres prestations de service		269	326
Charges de commissions		-403	-382
Sous-total résultant des opérations de commissions et des prestations de service		784	827
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	7.1	467	1'307
Autres résultats ordinaires			
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		0	684
Produit des participations		128	77
Résultat des immeubles		274	94
Autres produits ordinaires		13	4
Autres charges ordinaires		0	0
Sous-total autres résultats ordinaires		414	859
Charges d'exploitation			
Charges de personnel	7.2	-3'241	-3'160
Autres charges d'exploitation	7.3	-2'373	-2'426
Sous-total charges d'exploitation		-5'614	-5'586
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles		-134	-278
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes		-365	-1'453
Résultat opérationnel		2'197	3'298
Produits extraordinaires	7.4	84	0
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	7.4	-920	-1'885
Impôts	7.5	-288	-359
Bénéfice		1'073	1'054

Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan (en milliers de francs)

	31.12.2020 en CHF	31.12.2019 en CHF
Bénéfice	1'073	1'054
+ Bénéfice reporté	275	267
Bénéfice au bilan	1'347	1'321
Total à la disposition de l'Assemblée générale	1'347	1'321
Emploi du bénéfice au bilan		
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	50	36
Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice	1'050	780
Distribution de dividendes issue du bénéfice au BILAN	230	230
Report à nouveau	17	275

Etat des capitaux propres

	Capital social	Réserve légale issue du capital	Réserve légale issue du bénéfice	Réserve pour risques bancaires généraux	Réserves facultatives issues du bénéfice et bénéfice reporté	Propres parts de capital (poste négatif)	Résultat de la période	Total
En milliers de francs	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2020	1'769	0	1'314	15'730	22'767	-84	1'054	42'551
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice			36				-36	0
Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice					780		-780	0
Dividendes et autres distributions							-230	-230
Modification du bénéfice reporté					8		-8	0
Acquisition de propres parts au capital (à la valeur d'acquisition)						-9		-9
Aliénation de propres parts au capital (à la valeur d'acquisition)						13		13
Bénéfice résultant de l'aliénation de propres parts au capital								0
Augmentation / réduction du capital								0
Attribution aux réserves pour risques bancaires généraux				920				920
Bénéfice / (perte) de la période							1'073	1'073
Capitaux propres au 31 décembre 2020	1'769	0	1'350	16'650	23'555	-80	1'073	44'318

Annexe aux comptes annuels 2020





1. Raison sociale, forme juridique et siège de la banque

Généralités

La Caisse d'Épargne Riviera (la CER), une société coopérative, a son siège à Vevey. Fondée à Vevey en 1814, c'est une banque traditionnellement active sur la Riviera vaudoise. De par sa vocation de proximité, elle est attentive au dialogue qu'elle entretient avec les habitants et les entreprises de la région, laquelle compte plus de 85'000 habitants.

Elle est au bénéfice d'une longue expérience dans la récolte de l'épargne ainsi que dans le financement hypothécaire et le crédit de construction. Marginalement, elle accorde quelques crédits commerciaux. En outre, elle offre à sa clientèle des prestations de conseils en placements et d'opérations bancaires courantes: opérations de guichets, sur comptes, trafic des paiements. Par l'intermédiaire de Riviera Finance SA, société financière créée en 1999 dont elle détient la majorité du capital, la CER offre des services de gestion de patrimoine.

Poursuivant un objectif de placement à long terme, la CER est propriétaire, depuis plusieurs décennies, de deux immeubles locatifs d'habitation à Vevey. En 2009, elle a acquis un immeuble mixte à Montreux où se trouve sa seconde agence. Enfin, son siège est établi dans des locaux qui sont la propriété de son Fonds de prévoyance patronal.

Banque bicentenaire, elle participe activement au développement économique régional et soutient les intérêts des habitants et de sociétés de la Riviera vaudoise. La CER s'engage pour le bien de multiples associations, fondations et sociétés culturelles régionales.

Secteurs d'activité

Les opérations au bilan constituent la principale source de rendement. Les dépôts de la clientèle y compris les obligations de caisse représentent 90,8% (exercice précédent 90,2%) du total du bilan.

Les crédits octroyés à la clientèle le sont essentiellement sous forme de prêts hypothécaires, principalement pour des immeubles d'habitation. Les crédits commerciaux aux entreprises ou aux indépendants sont en règle générale gagés.

La part prépondérante des opérations de négoce pour propre compte concerne les transactions sur titres.

Dans le cadre de la gestion des liquidités, la CER détient un portefeuille titres, y compris de sociétés de la région.

Personnel

A la fin de l'exercice, l'effectif du personnel converti en emplois à temps complet s'élève à 15,1 personnes (16,6 l'année précédente).

2. Principes de comptabilisation et d'évaluation

2.1 Principes généraux

La tenue des livres, l'établissement du bilan et l'évaluation sont conformes au Code des obligations, à la loi sur les banques et à son ordonnance, à l'ordonnance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers sur l'établissement et la présentation des comptes (OEPC-FINMA) ainsi qu'aux prescriptions comptables pour les banques, les maisons de titres, les groupes et les conglomérats financiers définis par la Circ.-FINMA 2020/01. La saisie des opérations est effectuée journalièrement. Le bilan est établi selon la date de transaction. Les comptes sont établis de manière à donner une image fiable du patrimoine et du résultat de la CER. Les comptes annuels contiennent des réserves latentes.

2.2 Principes de présentation

La loi prescrit un cadre de présentation pour les états financiers et l'annexe aux comptes annuels. Seules les composantes de ce schéma de publication applicables à la CER figurent ici. Ainsi, les tableaux prescrits ont-ils été limités aux catégories de données concernant la CER dans le but d'en faciliter la lecture.

Pour le surplus, la CER est dispensée d'établir un tableau de financement en raison du recours au principe de la présentation fiable pour l'édition de ses comptes annuels (art. 25 al. 3 OB).

2.3 Principes généraux d'évaluation

Les comptes ont été établis selon l'hypothèse de la poursuite de l'activité. Les inscriptions au bilan sont fondées sur des valeurs de continuation.

La compensation entre actifs et passifs ainsi que celle entre charges et produits est en principe interdite. La compensation entre créances et engagements est limitée aux cas suivants:

- Compensation des corrections de valeurs avec les positions actives correspondantes.
- Compensation, dans le compte de compensation, d'adaptations de valeurs positives et négatives survenues durant la période de référence sans incidence sur le compte de résultat.
- Compensation des valeurs de remplacement positives et négatives d'instruments financiers dérivés sur la base d'un contrat de netting avec la contrepartie concernée, reconnue et exécutable.

Les principes de comptabilisation et d'évaluation n'ont pas subi de modifications par rapport à l'exercice précédent.

2.4 Modification des principes comptables et des principes d'évaluation

La CER déterminait pour ses créances non compromises des correctifs de valeur pour risque latents de défaillance. Suite à l'entrée en vigueur de l'OEPC-FINMA, ces correctifs de valeur ont été requalifiés en tant que correctifs de valeur pour risques inhérents de défaillance. Cette requalification voulue par le législateur n'a pas eu d'impact financier pour la CER, mais uniquement une redéfinition des principes comptables mentionnés au chapitre 2.6 ci-dessous.

2.5 Liquidités

Les montants sont portés au bilan à la valeur nominale.

2.6 Créances sur les banques et la clientèle, créances hypothécaires

Principe de la valeur nominale, diminué des corrections de valeur nécessaires.

Les créances compromises, c'est-à-dire les créances pour lesquelles il est peu vraisemblable que le débiteur soit en mesure de faire face à ses engagements futurs, sont évaluées individuellement et la dépréciation de valeur est couverte par des correctifs de valeurs individuels. Tout comme les sûretés éventuellement obtenues, elles sont évaluées à leur valeur de liquidation et la CER effectue des corrections de valeur tenant compte de la solvabilité du débiteur.

Les opérations hors bilan tels qu'engagements fermes, garanties et instruments financiers dérivés sont également comprises dans cette évaluation. Une créance est considérée comme compromise lorsque des indices probants rendent peu vraisemblables les paiements contractuels futurs dus au titre du capital et/ou des intérêts ou, au plus tard, lorsque ces paiements sont en retard depuis plus de 90 jours. La dépréciation de valeur correspond à la différence entre la valeur comptable de la créance et le montant dont la CER peut escompter la récupération, compte tenu du risque de contrepartie et du produit net de la réalisation des sûretés éventuelles.

Les créances jugées partiellement ou entièrement irrécupérables ou pour lesquelles a été produit un abandon de créance sont amorties par prélèvement sur la correction de valeur correspondante.

Les montants récupérés sur des créances amorties durant les exercices précédents qui ne sont pas réutilisés immédiatement pour d'autres corrections de valeur de même nature sont dissous par la rubrique du compte de résultat «Variations des corrections de valeur pour risque de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

En plus des corrections de valeur individuelles, la CER constitue des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance. Ces dernières sont des corrections de valeur pour pertes non encore survenues. Les risques inhérents de défaillance sont des risques découlant implicitement des opérations de crédit et ne pouvant être égal à zéro au niveau de l'ensemble de la CER.

Les corrections de valeur pour risques inhérent de défaillance sont basées en fonction du risque inhérent au type d'avance.

Les corrections de valeur individuelles ainsi que celles sur base forfaitaire pour risques inhérents de défaillance sont compensées avec les positions actives correspondantes.

2.7 Portefeuille de titres et de métaux précieux destinés au négoce

Les valeurs en portefeuille sont évaluées au prix du marché à la date du bilan et la différence d'évaluation est enregistrée dans la rubrique du compte de résultat «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur».

Les intérêts et dividendes générés par les positions de négoce sont inscrits à la rubrique du compte de résultat «Produits des intérêts et des dividendes des opérations de négoce».

2.8 Valeurs de remplacement positives et négatives des instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de négoce et de couverture.

Dans le cadre de la gestion du bilan, la CER utilise des instruments financiers dérivés pour la couverture des risques de taux d'intérêt. Les opérations de couverture sont évaluées de la même façon que l'opération de base qu'elles couvrent. Le résultat de la couverture est enregistré dans la même rubrique de compte de résultat que celui de l'opération de couverture. Le résultat de l'évaluation des instruments de couverture est saisi dans le compte de compensation. Le solde net du compte de compensation est présenté soit à la position «Autres actifs» soit à la position «Autres passifs».

La CER documente les relations de couverture ainsi que les buts des opérations de couverture lors de la conclusion des opérations. La CER vérifie périodiquement les besoins de couverture en relation avec la réglementation interne.

2.9 Immobilisations financières

Les titres productifs d'intérêts, destinés à être conservés jusqu'à l'échéance, sont enregistrés à leur valeur nominale. L'éventuel agio ou disagio résultant de l'achat de valeurs à intérêt fixe, destinées à être gardées jusqu'à l'échéance, est réparti dans les « Comptes de régularisation actifs ou passifs » pour toute la durée allant jusqu'à l'échéance.

Lorsque des immobilisations financières destinées à être conservées jusqu'à l'échéance sont aliénées avant l'échéance ou remboursées par anticipation, les bénéfices et pertes réalisés correspondant à la composante de taux sont délimités sur la durée d'échéance résiduelle de l'opération par les rubriques «Autres actifs» ou «Autres passifs».

2.10 Participations

Les participations sont évaluées individuellement, selon le principe d'acquisition, c'est-à-dire au coût d'acquisition diminué des amortissements nécessaires à l'exploitation ou exigé par la prudence.

Le prix de cession d'une participation est basé sur le prix moyen pondéré.

Les gains réalisés lors de vente de participations sont enregistrés dans la rubrique « Produits extraordinaires », les pertes réalisées dans la rubrique « Charges extraordinaires ».

2.11 Immobilisations corporelles

Les immeubles de rendement sont portés à la valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements planifiés sur 50 ans sans les terrains, mais au maximum à la valeur vénale estimée. Les autres immobilisations corporelles sont portées au bilan au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements linéaires planifiés d'après l'utilisation probable des objets, cette durée étant estimée avec prudence. Les amortissements supplémentaires sont admis dans la mesure où cela est conforme à la réglementation fiscale.

Les durées d'amortissement sont de 10 ans au maximum et de 3 ans pour les logiciels et le matériel d'informatique.

Les acquisitions courantes qui ne dépassent pas CHF 10'000.- par objet (nouvelles acquisitions non significatives) sont amorties directement par le compte de résultat.

La valeur des immobilisations corporelles est analysée, puis validée à chaque date du bilan.

2.12 Engagements au passif

Ils sont comptabilisés à la valeur maximale, telle qu'elle ressort des livres, contrats et autres documents probants de la CER.

2.13 Provisions

En application du principe de prudence, la CER constitue des correctifs de valeur et des provisions individuelles pour tous les risques de pertes reconnaissables.

Les provisions existantes sont réévaluées à chaque date du bilan. Elles sont augmentées, maintenues ou dissoutes sur la base de ces nouvelles évaluations.

Les dissolutions par le compte de résultat de provisions économiquement plus nécessaires sont enregistrées comme suit :

- Les provisions pour impôts par la rubrique « Impôts »
- Les provisions pour engagements de prévoyance par la rubrique « Charges de personnel »
- Les autres provisions par la rubrique « Variation des provisions et autres corrections de valeur, pertes »

2.14 Réserves pour risques bancaires généraux

Au sens de l'article 21 al. 1 let. c de l'Ordonnance sur les fonds propres (OFR), ces réserves sont considérées comme des fonds propres de base durs. Elles sont constituées pour couvrir d'éventuels futurs risques. La réserve pour risques bancaires généraux est considérée comme des fonds propres par les autorités fiscales.

Les réserves pour risques bancaires généraux sont constituées ou dissoutes par la rubrique du compte de résultat «Variation des réserves pour risques bancaires généraux».

2.15 Impôts

La charge fiscale est déterminée et comptabilisée sur la base du résultat de l'exercice.

2.16 Engagements de prévoyance

Le personnel de la CER est affilié depuis le 1^{er} janvier 2008 auprès de Retraites Populaires.

Le plan de prévoyance appliqué est orienté sur les cotisations. Dans ce sens, l'employeur n'a pas à se substituer à la caisse pour le revenu des prestations aux assurés.

Le traitement des engagements de prévoyance se fonde sur la Swiss GAAP RPC 26. Les cotisations de l'employeur sont enregistrées comme charges courantes de l'exercice.

Aucune réserve de cotisations n'a été constituée par l'employeur.

2.17 Comptes de régularisation

Les charges et les produits d'intérêts, les commissions, les charges de personnel et les autres charges d'exploitation sont délimités dans le temps.

2.18 Engagements conditionnels, engagements irrévocables, engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires

La présentation de ces éléments dans les opérations hors bilan se fait à la valeur nominale. Pour les risques prévisibles, des provisions sont dûment constituées.

2.19 Conversion des monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours du jour. Les montants actifs et passifs en monnaie étrangère sont convertis aux cours en vigueur à la date du bilan. Le résultat de change issu de la conversion des positions en monnaies étrangères est enregistré dans la rubrique «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur».

Cours de clôture	2020	2019
EUR	1.0839	1.0856
USD	0.8819	0.9687

2.20 Propres parts du capital

En adéquation avec l'OEPC-FINMA, les propres parts de capital sont présentées dans les capitaux propres, en négatif.

Elles sont évaluées à la valeur nominale.

3. Gestion des risques

Le Conseil d'administration procède régulièrement à une analyse des risques de la CER dans le but de les identifier, de les mesurer, de les évaluer et de les contrôler. En vertu des dispositions de l'OFR, qui transposent les accords de Bâle III, des fonds propres nécessaires sont déterminés en fonction des risques encourus. Ils doivent être couverts par des fonds propres disponibles.

Risque de crédit

Concernant le risque de crédit, la CER fait preuve de grande prudence lors de l'octroi des crédits. Elle exige systématiquement des garanties de première qualité. Lorsqu'il s'agit d'hypothèques, elle évalue les immeubles de manière très prudente et accorde les crédits en respectant les marges d'avance traditionnelles.

Risque de variation des taux d'intérêts

La CER poursuit une politique active liée aux variations de taux d'intérêts au niveau du bilan global (Asset & Liability-Management, ALM).

L'ALM identifie, quantifie, contrôle et gère les risques liés aux variations de taux d'intérêts au niveau du bilan global.

Ces risques sont mesurés au moyen d'une analyse de Value-at-Risk, soit la définition de la perte potentielle maximale d'un élément du bilan sensible aux taux d'intérêts pour une période (p. ex. 1 mois) et une probabilité (p. ex. 95%) prédéfinie.

Un système de limites adéquat ainsi qu'un règlement ALM permettent d'assurer une situation de risque adaptée et de répondre pleinement à la réglementation actuelle.

Autres risques de marché

Les autres risques de marché, notamment ceux émanant de titres de participation et de monnaies étrangères, sont maîtrisés par le contrôle des limites. La surveillance des positions des marchés a lieu quotidiennement. Les autres rubriques sont vérifiées régulièrement.

Risques opérationnels

Les risques opérationnels proviennent aussi bien de nos activités que de notre fonction d'employeur ou d'utilisateur de bien-fonds. Ils peuvent résulter de lacunes dans nos procédures, de défaillances humaines, d'un changement de loi ou d'une évolution informatique. Ils peuvent être d'origine interne ou externe, causés intentionnellement, par hasard ou d'origine naturelle. Il peut en résulter des pertes opérationnelles, mais aussi un impact dommageable sur la réputation de la société et de son aptitude à poursuivre son activité.

Au vu de la diversité des causes, il n'est pas possible d'éliminer totalement les risques opérationnels. C'est pourquoi ils sont gérés de manière à identifier leur nature et leur importance afin de limiter leur impact. Le système de contrôle interne est un élément capital à cet égard.

Pour la gestion du risque opérationnel lié à la situation de pandémie actuelle, la CER a déployé des mesures qu'elle avait prévues dans le cadre de son plan de continuité des affaires, lesquelles mesures se révèlent efficaces pour lui permettre de garantir son bon fonctionnement, même dans des situations exceptionnelles.

Risque de liquidité

Le Conseil d'administration a fixé une tolérance au risque de liquidité qui est révisée au moins une fois par an.

La CER n'a aucune intention de prendre des risques excessifs dans les besoins de liquidités. L'objectif est d'avoir à tout moment suffisamment de liquidités pour pouvoir respecter les obligations de paiement, même en cas de situation de crise. Cela se traduit en termes quantitatifs par des niveaux d'alertes et des limites globales, y c. en matière de niveau de réserve de liquidités. Il existe en outre un plan d'urgence.

La CER a mis en place un cadre réglementaire qui gère et contrôle ce type de risques au travers de la concordance des échéances des actifs et des passifs et selon les dispositions légales et conventionnelles en la matière. Une fois par année, elle se soumet en outre à un stress test, véritable scénario de catastrophe, dans lequel les liquidités sont diminuées drastiquement pour faire face à des retraits d'argent massifs, rapides et imprévus. Chaque stress test a démontré que la CER dispose de suffisamment de liquidités pour affronter les pires cas de crise.

Compliance et risques juridiques

La direction contrôle le respect des dispositions réglementaires en vigueur ainsi que les devoirs de diligence propres aux intermédiaires financiers. Elle suit les développements législatifs en cours auprès des autorités de surveillance ou d'autres organismes.

Externalisation

Au sens de la Circ.-FINMA 2018/3, la CER externalise la gestion de l'infrastructure informatique, l'impression des documents clientèle, ainsi que des opérations liées au trafic des paiements.

Conformément aux exigences de la FINMA, ces externalisations ont fait l'objet de contrats de services détaillés. Afin de garantir la confidentialité des opérations, les collaborateurs des prestataires concernés sont tous soumis au secret bancaire.

4. Événements significatifs survenus après la date du bilan

Aucun événement susceptible d'avoir un impact significatif sur le patrimoine, la situation financière ainsi que les résultats de la CER n'est intervenu après le 31 décembre 2020, date du bilan de la CER.

5. Informations relatives au bilan

Montants en milliers de francs

5.1 Couvertures des créances et des opérations hors bilan, ainsi que des créances compromises

Couverture des créances et des opérations hors bilan

		Nature des couvertures			
		Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture	Total
		en CHF	en CHF	en CHF	en CHF
Prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)					
Créances sur la clientèle		36'994	6'804	652	44'450
Créances hypothécaires		455'958	0	0	455'958
- Immeubles d'habitation		395'013	0	0	395'013
- Immeubles commerciaux		24'178	0	0	24'178
- Immeubles artisanaux et industriels		19'420	0	0	19'420
- Autres		17'347	0	0	17'347
Total des prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)	31.12.2020	492'952	6'804	652	500'408
	31.12.2019	465'395	6'429	694	472'518
Total des prêts (après compensation avec les corrections de valeur)	31.12.2020	485'383	6'396	613	492'392
	31.12.2019	458'643	6'043	652	465'339
Hors bilan					
Engagements conditionnels		20	1'455	0	1'475
Engagements irrévocables		47'082	3'000	0	50'082
Total du hors bilan	31.12.2020	47'102	4'455	0	51'557
	31.12.2019	32'510	4'867	0	37'377

Créances compromises

	Montant brut	Valeur estimée de réalisation des sûretés	Montant net	Corrections de valeur individuelles
31.12.2020	2'903	2'072	830	830
31.12.2019	2'879	2'072	807	807

5.2 Opérations de négoce et des autres instruments financiers évalués à la juste valeur (actifs et passifs)

Actifs	31.12.2020 en CHF	31.12. 2019 en CHF
<i>Opérations de négoce</i>		
Titres de dette, papier/opérations du marché monétaire	0	0
Titres de participation	17'209	13'888
Métaux précieux et matières premières	0	0
Autres actifs du négoce	0	0
Total des opérations de négoce	17'209	13'888
<i>Autres instruments financiers évalués à la juste valeur</i>		
Titres de dette	0	0
Produits structurés	0	0
Autres	0	0
Total des autres instruments financiers évalués à la juste valeur	0	0
Total des Actifs	17'209	13'888
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	0	0
- dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	0	0

5.3 Instruments financiers dérivés (actifs et passifs)

	Instruments de négoce			Instruments de couverture		
	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats
	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF
Instruments de taux						
SWAPS					973	35'000
Devises / métaux précieux						
Contrats à terme						
Titres de participation/indices						
Options (OTC)						
Total avant prise en compte des contrats de netting	31.12.2020	0	0	0	973	35'000
	31.12.2019	0	0	0	1'018	35'000
				Valeurs de remplacement positives (cumulées)	Valeurs de remplacement négatives (cumulées)	
Total après prise en compte des contrats de netting	31.12.2020			0	973	
	31.12.2019			0	1'018	

5.4 Immobilisations financières

	Valeur comptable		Juste valeur	
Répartition des immobilisations financières	31.12.2020 en CHF	31.12.2019 en CHF	31.12.2020 en CHF	31.12.2019 en CHF
Titres de créance	3	3	3	3
- dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	3	3	3	3
- dont non destinés à être conservés jusqu'à l'échéance (disponibles à la revente)	0	0	0	0
Titres de participation	0	0	0	0
Métaux précieux	4	4	0	0
Immeubles	725	745	725	745
Total	732	752	728	748
- dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	0	0	0	0

Répartition des contreparties selon la notation

	Investissements sûrs	Qualités moyennes	Investissements spéculatifs	Investissements extrêmement spéculatifs	Défaut de paiement	Sans notification
Valeur comptable des titres de créance	0	0	0	0	0	3

La banque se fonde sur les classes de notation externes.

5.5 Participations

	Année de référence							
	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable 31.12.2019	Change-ments d'affectation	Investis-sements	Désin-vestissements	Amortis-sements	Adapta-tions de valeur
				en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF
Participations								
Avec valeur boursière	0	0	0	0	0	0	0	0
Sans valeur boursière	2'428	-794	1'634	0	97	0	0	0
Total des participations	2'428	-794	1'634	0	97	0	0	1'731

Le calcul du prix de cession est décrit dans l'annexe 2. Principes de comptabilisation et d'évaluation.

Les participations au 31.12.2020 de MCHF 1'731 correspondent à Riviera Finance SA.

5.6 Entreprises dans lesquelles la banque détient une participation permanente significative, directe ou indirecte

Raison sociale et siège	Activité	Capital social (en milliers de francs)	Part		Détention	
			au capital	aux voix	directe	indirecte
Riviera Finance SA	Gestion de patrimoine	1'650	78.97%	78.97%	78.97%	78.97 %

5.7 Immobilisations corporelles

				2020					
	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable 31.12.2019	Change-ments d'affectation	Investis-sements	Désinvestis-sements	Amortis-sements	Reprises	Valeur comptable 31.12.2020
				en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF
Immeubles à l'usage de la banque	2'835	-2'169	666	0	0	0	-17	0	649
Autres immeubles	10'952	-4'783	6'169	0	0	-1'340	-117	0	4'712
Autres immobilisations corporelles	14	-14	0	0	0	0	0	0	0
Objets en «leasing» financier	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des immobilisations corporelles	13'801	-6'966	6'835	0	0	-1'340	-134	0	5'361

5.8 Autres actifs et autres passifs

	Autres actifs		Autres passifs	
	2020 en CHF	2019 en CHF	2020 en CHF	2019 en CHF
Compte de compensation	973	1'018	0	0
Montant activé relatif aux réserves de contribution de l'employeur	0	0	0	0
Montant activé relatif aux autres actifs résultant des institutions de prévoyance	0	0	0	0
Impôts indirects	122	105	182	233
Comptes d'ordre	0	0	0	0
Badwill	0	0	0	0
Divers	37	47	30	1'395
Total	1'132	1'170	212	1'628

5.9 Situation économique de l'institution de prévoyance

	Excédent de couverture / découvert	Part économique de la banque		Modification de la part économique par rapport à l'année précédente	Cotisations payées pour l'année de référence	Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
		31.12.2020	31.12.2019			31.12.2020	31.12.2019
Retraites populaires	100%	0	0	0	340	340	344

5.10 Présentation des corrections de valeurs, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux

	Etat au 31.12.2019	Utilisations conformes à leur but	Reclassifications	Différences de change	Intérêts en souffrance, recouvrements	Nouvelles constitutions à la charge du compte de résultat	Dissolutions par le compte de résultat	Etat au 31.12.2020
	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF
Provisions pour impôts latents	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour engagements de prévoyance	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour risques de défaillance	38	0	-9	0	0	0	0	29
Provisions pour autres risques d'exploitation	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour restructurations	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres provisions	6'932	-491	9	0	0	336	0	6'786
Total des provisions	6'970	-491	0	0	0	336	0	6'815
Réserves pour risques bancaires généraux	15'730	0	0	0	0	920	0	16'650
Corrections de valeurs pour risques de défaillance et les risques pays	7'180	0	0	0	0	855	-19	8'016
- dont corrections de valeurs pour les risques de défaillance des créances compromises	808	0	0	0	0	42	-19	831
- dont corrections de valeurs pour les risques inhérents de défaillance des créances non compromises	6'372	0	0	0	0	813	0	7'185

Les réserves pour risques bancaires généraux de MCHF 16'650 sont imposées fiscalement.

5.11 Capital social

	31.12.2020			31.12.2019		
	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende
Capital social	en CHF		en CHF	en CHF		en CHF
Capital-actions / capital social	1'769	1'769	1'769	1'769	1'769	1'769
- dont libéré	1'769	1'769	1'769	1'769	1'769	1'769
Total du capital social	1'769	1'769	1'769	1'769	1'769	1'769

Aucun sociétaire ne détient plus de vingt parts sociales, limite fixée par l'article 7 des statuts.

Selon l'article 17 des statuts, chaque sociétaire ne dispose que d'une voix à l'assemblée générale, quel que soit le nombre de ses parts sociales.

5.12 Nombre et valeur des droits de participation ou des options sur de tels droits accordés à tous les membres des organes de direction et d'administration, ainsi qu'aux collaborateurs

	Droits de participation				Options			
	Nombre		Valeur		Nombre		Valeur	
	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020 en CHF	31.12.2019 en CHF	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020 en CHF	31.12.2019 en CHF
Membres du conseil d'administration	43	43	43'000	43'000				
Organes	5	5	5'000	5'000				
Collaborateurs	27	26	27'000	26'000				
Total	75	74	75'000	74'000	0	0	0	0

5.13 Parties liées

	Créances		Engagements	
	31.12.2020 en CHF	31.12.2019 en CHF	31.12.2020 en CHF	31.12.2019 en CHF
Sociétés liées	0	0	1'958	2'038
Affaires d'organes	7'066	8'736	6'972	5'088

Les limites accordées aux organes s'élèvent à MCHF 9'046 au 31 décembre 2020.

5.14 Propres parts du capital et composition du capital propre

	Prix de transaction moyen	Nombre d'actions
	en CHF	
Propres actions au porteur le 01.01.2020	1'000	84
+ achats	1'000	9
- ventes	1'000	-13
Propres actions au porteur le 31.12.2020		80

5.15 Présentation de la structure des échéances des instruments financiers

		Echu :						
	A vue	Dénonçable	D'ici 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 12 mois et 5 ans	Après 5 ans	Immobilisé	Total
	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF
Actifs / Instruments financiers								
Liquidités	89'670	0	0	0	0	0	0	89'670
Créances sur les banques	21'429	0	1'210	0	0	0	0	22'639
Créances sur la clientèle	652	38'585	0	100	0	2'290	0	41'627
Créances hypothécaires	0	82'496	31'181	42'214	288'717	6'157	0	450'765
Opérations de négoce	17'209	0	0	0	0	0	0	17'209
Immobilisations financières	7	0	0	0	0	0	725	732
Total								
31.12.2020	128'967	123'371	32'391	42'314	288'717	6'157	725	622'642
31.12.2019	118'723	105'617	33'862	65'100	260'016	1'260	745	585'323
Fonds étrangers / Instruments financiers								
Engagements envers les banques	17	0	4'780	0	0	0	0	4'797
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	173'606	394'742	0	0	0	0	0	568'348
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	973	0	0	0	0	0	0	973
Obligations de caisse	0	0	315	989	2'661	670	0	4'635
Total								
31.12.2020	174'596	394'742	5'095	989	2'661	670	0	578'753
31.12.2019	148'487	383'858	5'458	936	3'479	756	0	542'974

6. Informations relatives aux opérations hors-bilan

Montants en milliers de francs

6.1 Engagements conditionnels

	31.12.2020	31.12.2019
	en CHF	en CHF
Engagements irrévocables	50'082	35'450
Autres engagements conditionnels	1'475	1'927
Total des engagements conditionnels	51'557	37'377

7. Informations relatives au compte de résultat

Montants en milliers de francs

7.1 Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur

	31.12.2020	31.12.2019
	en CHF	en CHF
Répartition selon les secteurs d'activité		
Opérations de négoce avec des clients commerciaux	0	0
Opérations de négoce avec des clients privés	0	0
Opérations de négoce pour propre compte	467	1'307
Autres opérations de négoce	0	0
Total du résultat des opérations de négoce	467	1'307
Résultat provenant de l'utilisation de l'option de la juste valeur		
Résultat de négoce provenant des :		
Instruments de taux (y c. les fonds)	0	0
Titres de participation (y c. les fonds)	278	828
Devises	189	479
Matières premières/métaux précieux	0	0
Total du résultat de négoce	467	1'307

7.2 Charges de personnel

	31.12.2020	31.12.2019
	en CHF	en CHF
Salaires et appointements	-2'498	-2'460
Prestations sociales	-276	-266
Contributions aux institutions de prévoyance	-340	-344
Autres charges de personnel	-127	-90
Total des charges de personnel	-3'241	-3'160

7.3 Autres charges d'exploitation

	31.12.2020	31.12.2019
	en CHF	en CHF
Coût des locaux	-402	-410
Charges relatives à la technique de l'information et de la communication	-979	-875
Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations, ainsi qu'au leasing opérationnel	-33	-24
Honoraires de la société d'audit	-105	-132
- dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel	-96	-119
- dont pour d'autres prestations de service	-9	-13
Autres charges d'exploitation	-854	-985
- dont rémunération pour une éventuelle garantie étatique	0	0
Total des autres charges d'exploitation	-2'373	-2'426

7.4 Pertes significatives, produits et charges extraordinaires, dissolutions significatives de réserves latentes, réserves pour risques bancaires généraux et corrections de valeur et provisions libérées

Les réserves pour risques bancaires généraux ont été dotées de CHF 920'000 en 2020 par le débit du compte «Variations des réserves pour risques bancaires généraux».

Les produits extraordinaires se décomposent comme suit :

31.12.2020

	en CHF
Résultat sur la vente d'un bien dans les immobilisations corporelles	83
Divers	1
Total	84

7.5 Impôts courants et latents

	31.12.2020	31.12.2019
	en CHF	en CHF
Charges relatives aux impôts courants sur le revenu et le capital	-288	-359
Constitution de provisions pour impôts latents	0	0
Total des impôts	-288	-359
Taux d'imposition sur la base du résultat opérationnel	13.11%	27.47%

Rapport de l'organe de révision

À l'Assemblée générale de la

Caisse d'Epargne Riviera, société coopérative, Vevey

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Caisse d'Epargne Riviera, comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état des capitaux propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 906 CO en relation avec l'art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 906 CO en relation avec l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Lausanne, le 18 mars 2021

BDO SA



Isabelle Cartier-Rumo
Expert-réviseur agréé
Auditeur responsable



pp Paul Vo
Expert-réviseur agréé

Devoirs de publication en lien avec les fonds propres et les liquidités

Selon Circ.-FINMA 2016/1

Chiffres clés essentiels réglementaires

31.12.2020

31.12.2019

Fonds propres pris en compte

1	Fonds propres de base durs (CET1)	42'356	40'686
2	Fonds propres de base (T1)	42'356	40'686
3	Fonds propres totaux	47'856	46'186

Somme des positions pondérées en fonction du risque (RWA)

4	RWA	268'988	260'963
4a	Exigences minimales de fonds propres	21'519	20'877

Ratios de fonds propres basés sur les risques (en % des RWA)

5	Ratio des fonds propres de base durs (Ratio CET1)	15.746%	15.591%
6	Ratio des fonds propres de base (Ratio T1)	15.746%	15.591%
7	Ratio des fonds propres globaux	17.791%	17.698%

Exigence en volants CET1 du Comité de Bâle (en % des RWA)

8	Volant de fonds propres selon le standard minimal de Bâle (2.5% dès 2019)	2.500%	2.500%
9	Volant anticyclique (art. 44a OFR) selon le standard minimal de Bâle	0.000%	0.000%
10	Volant de fonds propres supplémentaires en vertu du risque systémique international ou national (%)	0.000%	0.000%
11	Ensemble des exigences de volants selon le standard minimal de Bâle, en qualité CET1	2.500%	2.500%
12	CET1 disponible afin de couvrir les exigences en volants selon le standard minimal de Bâle (après déduction du CET1 affecté à la couverture des exigences minimales et cas échéant à la couverture des exigences TLAC)	9.591%	9.591%

Ratios-cibles de fonds propres selon FINMA

12a	Volants de fonds propres selon l'annexe 8 OFR	2.500%	2.500%
12b	Volants anticycliques (art. 44 et 44a OFR)	1.144%	1.144%
12c	Ratio-cible en CET1 selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	8.144%	8.144%
12d	Ratio-cible en T1 selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	9.644%	9.644%
12e	Ratio-cible global de fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	11.644%	11.644%

Ratio de levier Bâle III

13	Engagement global	545'095	604'858
14	Ratio de levier Bâle III (fonds propres de base en % de l'engagement global)	7.77%	6.73%

Actifs liquides de haute qualité (HQLA)

15			
	Moyenne 1 ^{er} trimestre	82'377	71'801
	Moyenne 2 ^e trimestre	81'350	76'962
	Moyenne 3 ^e trimestre	88'104	80'614
	Moyenne 4 ^e trimestre	90'188	82'784

Flux nets de trésorerie

16			
	Moyenne 1 ^{er} trimestre	14'660	12'843
	Moyenne 2 ^e trimestre	15'645	9'747
	Moyenne 3 ^e trimestre	15'376	8'140
	Moyenne 4 ^e trimestre	8'544	7'595

31.12.2020

31.12.2019

Ratio pour la liquidité à court terme (LCR)

17

Moyenne 1 ^{er} trimestre	561.91%	559.07%
Moyenne 2 ^e trimestre	519.98%	789.60%
Moyenne 3 ^e trimestre	573.00%	990.34%
Moyenne 4 ^e trimestre	1055.54%	1089.98%

Ratio de financement (NSFR)

18 Refinancement disponible stable	572'537	540'062
19 Refinancement stable nécessaire	349'786	329'621
20 Ratio de financement NSFR	164%	164%

Aperçu des positions pondérées par le risque*Montants en milliers de francs*

	RWA 2020	RWA 2019	Fonds propres minimaux 2020
Risque de crédit	245'763	235'463	19'661
Risque de marché	50	2'150	4
Risque opérationnel	17'100	15'775	1'368
Montants en dessous des seuils pertinents pour la déduction (montant soumis à pondération de 250%)	0	0	0
Total	262'913	253'388	21'033

Risques de crédit : qualité de crédit des actifs*Montants en milliers de francs*

Au 31.12.2020	Valeurs comptables brutes des Positions en défaut Positions pas en défaut		Corrections de valeur / amortissements	Valeurs nettes
Créances (sans les titres de dette)	2'903	497'505	8'016	492'392
Titres de dettes	0	0	0	0
Expositions hors bilan	0	51'557	0	0
Total	2'903	549'062	8'016	492'392

Risques de crédit : aperçu des techniques d'atténuation du risque*Montants en milliers de francs*

Au 31.12.2020	Positions sans couverture / valeurs comptables	Positions couvertes par des sûretés : montant effectivement couvert	Positions couvertes par des garanties financières ou des dérivés de crédit : montant effectivement couvert
Créances (sans les titres de dette)	652	491'740	492'392
Opérations hors bilan	0	51'557	0
Total	652	543'297	492'392
Dont en défaut	0	2'903	0

Tableau IRRBBA : Risque de taux d'intérêt : objectifs et normes pour la gestion du risque de taux du portefeuille de la banque (IRRBBA)

Publication d'informations qualitatives

Définition de l'IRRB

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque encouru par les fonds propres et les bénéfices de la banque en raison des fluctuations des taux d'intérêt.

Stratégies afin de gérer et atténuer l'IRRB

Les principes pour la gestion du risque de taux sont définis dans une directive spécifique « Règlement ALM / Gestion des risques de taux ». Un système de limites a été fixé par le Conseil d'administration.

Périodicité du calcul de l'IRRB et description des agrégats utilisés

La mesure et le contrôle sont effectués périodiquement au moyen d'un programme spécifique et de la statistique BNS ZIR. Ils portent essentiellement sur la situation des risques « sensibilité des fonds propres », sur la capacité de risque « taux de fonds propres (valeur de marché) », ainsi que sur l'évolution de la marge d'intérêts.

Scénarios de choc de taux et de stress

Les 6 scénarios prévus par la statistique BNS ZIR sont calculés, soit déplacement parallèle vers le haut et le bas, pentification, aplatissement, hausse et baisse des taux courts pour évaluer les modifications des valeurs économiques.

Hypothèses de modélisation divergentes

Aucune hypothèse et modélisation divergente.

Couverture de l'IRRB ainsi que traitement comptable y relatif

Le risque de taux est ponctuellement couvert au moyen d'instruments financiers (Swap de taux uniquement). Ces positions se trouvent en pied de bilan, sous la rubrique « Hors Bilan ».

Hypothèses et paramètres-clés de la calculation

La modification de la valeur actuelle des fonds propres est déterminée sur la base d'une actualisation des flux prévus contractuellement. La modification des revenus attendus est déterminée sur la base des positions avec une date de révision des taux déterminée (Catégorie I). Les positions variables sont réparties par tranche de période jusqu'à une échéance maximale estimée. Par ailleurs, il n'y a pas de position comportant des options de remboursement, ni de placement à terme, ni d'options de taux automatiques, ni d'autres hypothèses.

Autres informations

Sans objet.

Tableau IRRBBA1 : Risque de taux : informations quantitatives sur la structure des positions et la redéfinition des taux

	Volumes en millions de CHF			Délais moyens de redéfinition des taux (en années)		Délai maximal de redéfinition des taux (en années) pour les positions avec définition modélisée (non prédéterminées) de la date de re-définition des taux	
	Total	Dont CHF	Dont autres devises significatives représentant plus de 10% des valeurs patrimoniales ou des engagements de la somme de bilan	Total	Dont CHF	Total	Dont CHF

Date de redéfinition du taux définie

Créances sur les banques	1	1	0	0.04	0.04		
Créances sur la clientèle	0	0	0	4.50	4.50		
Hypothèques du marché monétaire	0	0	0	0.00	0.00		
Hypothèques à taux fixes	373	373	0	2.54	2.54		
Immobilisations financières	0	0	0	0.00	0.00		
Autres créances	0	0	0	0.00	0.00		
Créances découlant de dérivés de taux ¹⁾	35	35	0	0.17	0.17		
Engagements envers les banques	5	5	0	0.04	0.04		
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	0	0	0	0.00	0.00		
Obligations de caisse	5	5	0	2.58	2.58		
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	0	0	0	0.00	0.00		
Autres engagements	0	0	0	0.00	0.00		
Engagements résultant de dérivés de taux ¹⁾	35	35	0	2.75	2.75		

Date de redéfinition du taux non définie

Créances sur les banques	21	11	0	0.04	0.04		
Créances sur la clientèle	42	42	0	0.22	0.22		
Créances hypothécaires à taux variables	83	83	0	1.45	1.45		
Autres créances à vue	0	0	0	0.00	0.00		
Engagements à vue sous forme de comptes privés et de comptes courants	174	161	0	0.04	0.04		
Autres engagements à vue	0	0	0	0.04	0.04		
Engagements résultant de dépôts de la clientèle, dénonçables mais non transmissibles (dépôts d'épargne)	395	392	0	1.14	1.14		
Total	1'168	1'143	0	15.55	15.55	0	0

1) Total des dérivés de taux en portefeuille de 35 millions de francs: pour des raisons techniques, double affichage du volume des dérivés aussi bien sous créances que sous engagements.
Les valeurs correspondent aux données signalées à la BNS dans le rapport sur le risque de variation des taux.

Tableau IRRBB1 : Risque de taux : informations quantitatives sur la valeur économique des fonds propres et les revenus d'intérêts

Période	Δ EVE (fluctuation de la valeur économique)		Δ NII (fluctuation de la valeur de rendement)	
	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019
Hausse parallèle	-12.29%	-10.20%	-21.53%	-20.59%
Baisse parallèle	13.46%	11.13%	23.08%	22.00%
Choc dit steepener ¹	-3.39%	-2.77%		
Choc dit flattener ²	1.04%	0.80%		
Hausse des taux à court terme	-3.41%	-2.87%		
Baisse des taux à court terme	3.52%	2.96%		
Maximum	13.46%	11.13%	23.08%	22.00%

Période	31.12.2020	31.12.2019
Fonds propres de base (Tier 1)	47'856	46'186

¹ Baisse des taux à court terme conjuguée avec une hausse des taux à long terme.

² Hausse des taux à court terme conjuguée avec une baisse des taux à long terme.

Δ EVE

Les déplacements parallèles de la courbe de taux entraînent les modifications les plus importantes de la valeur actuelle des fonds propres. En comparaison, les variations des taux courts se traduisent par des modifications moins importantes. Au vu de la structure du bilan, la variation négative la plus élevée est due à un déplacement parallèle vers le haut, puisqu'à l'actif apparaissent principalement les hypothèques à taux fixe et qu'au passif figurent les dépôts de la clientèle variables, pour des montants comparables.

Δ NII

Dans le cas d'un déplacement parallèle vers le haut, les taux des hypothèques à taux fixe restent stables et ceux des dépôts de la clientèle augmentent, diminuant ainsi la marge. Dans ce cas-ci, la charge liée aux dérivés diminue, améliorant ainsi un peu le résultat. Un déplacement parallèle vers le bas permet théoriquement de dégager un résultat meilleur, à condition d'appliquer une politique de taux négatifs.

Perspective 2021

Nouvelle plateforme informatique bancaire pour la CER

Parlons franc

Depuis quelques années, la plateforme bancaire avec laquelle nous travaillons quotidiennement ne répond plus suffisamment à nos exigences professionnelles, ni aux usages de la clientèle. Le système actuel ne nous permet pas d'évoluer à la vitesse souhaitée.

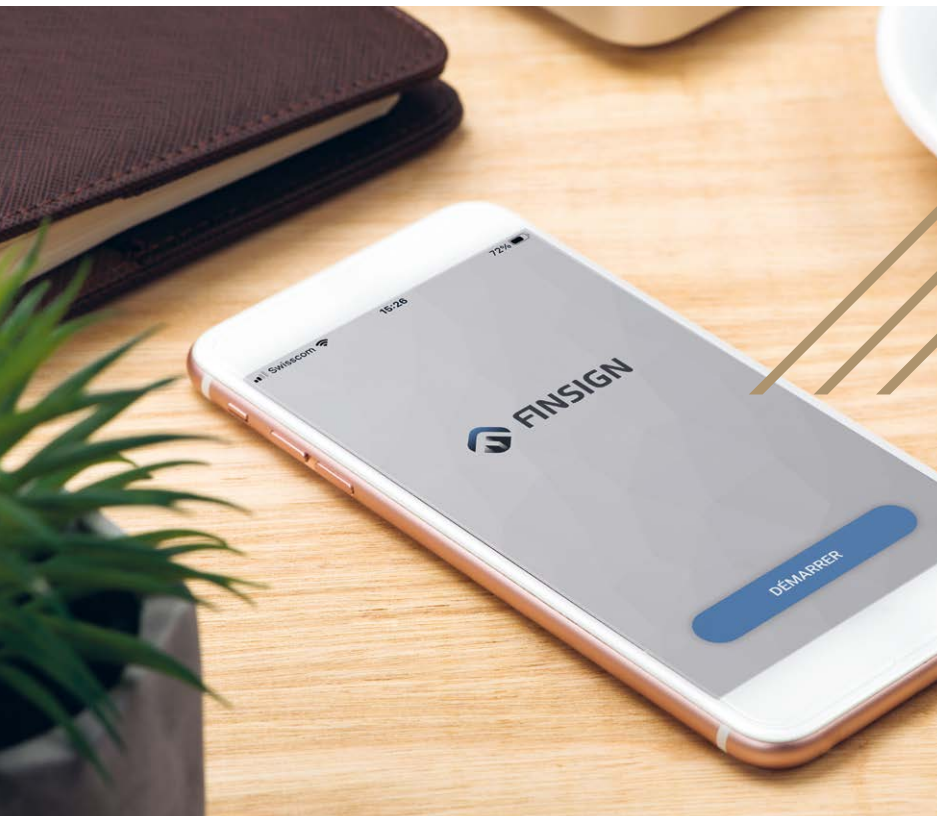
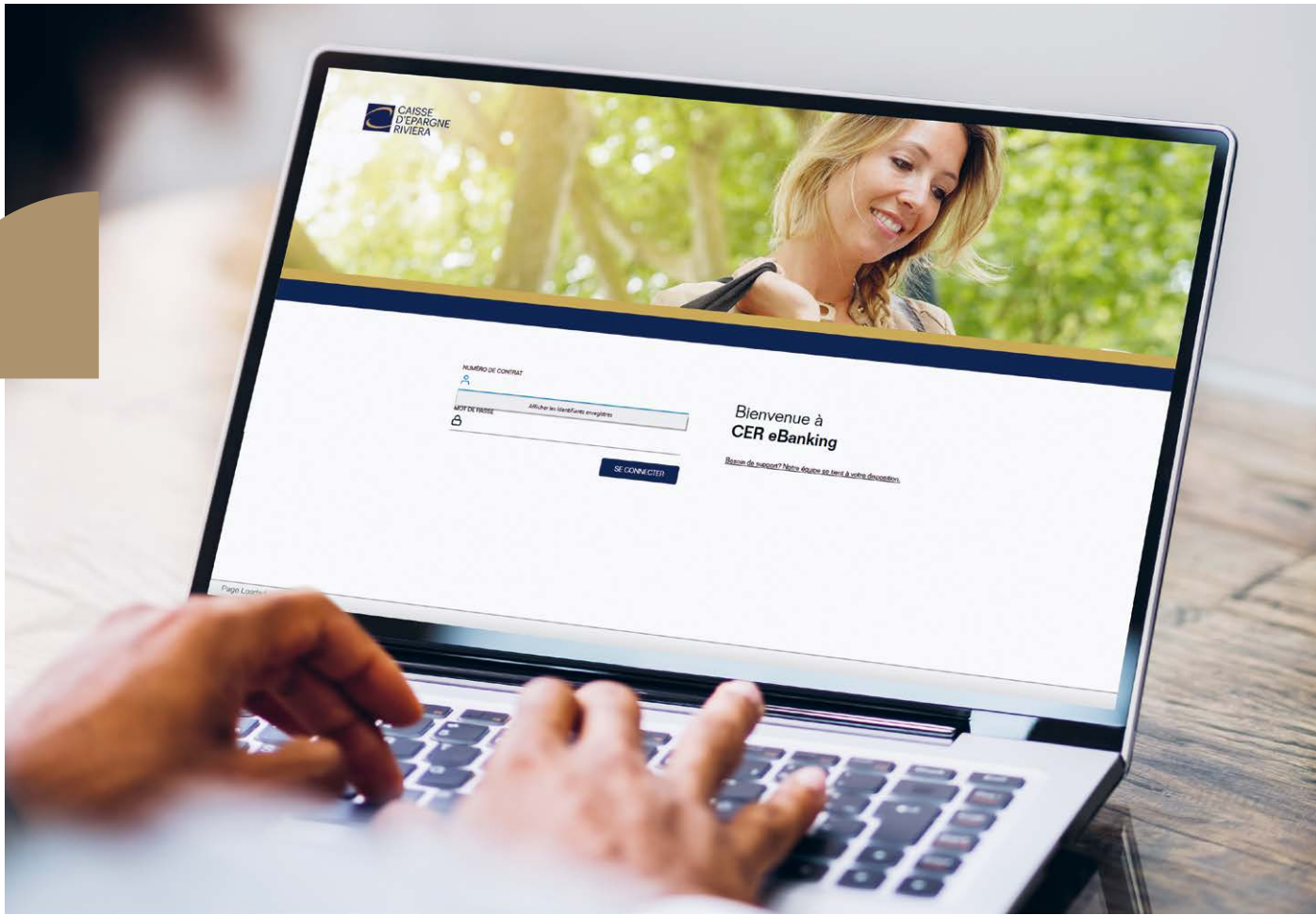
Répondant également à un souci économique, il y a deux ans la Direction a soumis la proposition de changer complètement de plateforme informatique. Cette décision a été validée par le Conseil d'administration.

Après une phase d'étude, le choix s'est porté sur une technologie évolutive et flexible, développée par une banque de taille similaire à la nôtre. Grâce à ce nouvel outil de travail, les fonctionnalités de nos services seront étendues et l'accessibilité améliorée. LeBanking aussi fait peau neuve. Et pour plus de flexibilité, une application Mobile Banking est introduite.

Cette vision stratégique doit permettre à la CER d'assurer durant les prochaines années une réponse à l'évolution qui promet d'être extrêmement riche dans le secteur bancaire. Notamment dans la relation avec la clientèle, et les défis que vont poser des questions telles que la société sans numéraire, les cryptomonnaies, les cyber-risques, les moyens de paiement, la distanciation, et l'avènement d'une génération qui consomme autrement.

Avec l'objectif pour la CER de conserver une relation individualisée avec chaque client, et de ne pas dénaturer son rôle de proximité. Tout un challenge!

La préparation d'une migration informatique est l'occasion aussi d'optimiser l'organisation interne, et de revoir les processus de travail. Cela en comptant sur l'engagement de l'ensemble de l'équipe. Chose qui est aisée à la Caisse d'Epargne Riviera grâce à une culture de leadership et à l'adhésion de tous les collaborateurs.



La CER s'affiche





Impressum

Graphisme

l'elixir sàrl
www.lelixir.ch

Photos

l'elixir sàrl
www.lelixir.ch
Looka
www.looka.ch
Laura Gilli
Céline Michel
Daniel Mitchell
Roldy Cueto

Photolithographie

Vincent Huther
www.trihedra.ch

Impression

Imprimerie Media f SA - Montreux
www.media-f.ch

Papiers

Couverture: Munken Polar smooth
highwhite 300 g/m²
Intérieur: Munken Polar smooth
highwhite 150 g/m²

Tirage

750 ex.

Imprimé en mars 2021.



CER Vevey
Avenue Paul-Ceresole 3
1800 Vevey

CER Montreux
Place du Marché 10
1820 Montreux

www.cer.ch
contact@cer.ch
T. +41 21 925 80 25

